



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4^{eme} trimestre de l'année 2020

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 05/10/2020

- 16 Elections à la Présidence du Syndicat Mixte
- 17 Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical
- 18 Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Président
- 19 Modification des statuts du Syndicat Mixte
- 20 Elections des représentants des 1^{er}, 2^{eme}, 3^{eme}, 5^{eme} et 6^{eme} collèges au Bureau Syndical

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 09/11/2020

- 01 Modalités d'élections des vice-présidents
- 02 Election des vice-présidents
- 03 Indemnités Président et vice-présidents
- 04 Représentations extérieures
- 05 Chèques cadeaux – personnel
- 06 Indemnités de gestion versées au receveur municipal
- 07 Sortie de bien – RN
- 08 Convention de partenariat 2020 entre le Parc, l'AAIC et les Chambres d'Agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc
- 09 Convention entre le Parc et les Amis du Parc
- 10 Renouvellement des membres et de la gouvernance du Conseil Scientifique du Parc cat de la Réserve Naturelle
- 11 Candidature inter-parcs préalpins à un appel à projet « POIA AP-2019-0S2 – protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines »
- 12 Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre
- 13 Aides à manifestations 2019 – régularisation
- 14 AMO pour l'actualisation de la stratégie et gouvernance touristique Destination Chartreuse (candidature espace valléen 2021-2027)
- 15 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme
- 16 Avenant « espace valléen destination Chartreuse 2015-2020 »
- 17 Prise de part dans la SAS EnergiCimes
- 18 Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse
- 19 Animation Leader 2021
- 20 Animation « Alimentation et agriculture de proximité » 2021
- 21 Animation de la transition énergétique 2021
- 22 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2019
- 23 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2020
- 24 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2021
- 25 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2022
- 26 Animation des sites Natura 2000 isérois 2021
- 27 Animation filières et séjours Destination Chartreuse
- 28 Animation de la stratégie espace valléen

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 27 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires – 2020/2021
- 28 Construction de la Maison du Parc
- 29 Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2021-2026

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

- 126 Délégation de compétences et de signature à Nathalie Béranger
- 127 Délégation de compétences et de signature à Céline Burlot
- 128 Délégation de compétences et de signature à Anne Gérin
- 129 Délégation de compétences et de signature à Corine Wolff
- 130 Délégation de compétences et de signature à Stéphane Gusmeroli
- 131 Délégation de compétences et de signature à Dominique Clouzeau
- 132 Délégation de compétences et de signature à Gilbert Guigue
- 133 Délégation de compétences et de signature à Christophe Engrand
- 134 Délégation de compétences et de signature à Véronique Morel
- 135 Délégation de compétences et de signature à Bertrand Pichon-Martin
- 136 Délégation de compétences et de signature à Sylvain Laval
- 137 Délégation de compétences et de signature à Stéphanie Breyton

Tous les autres arrêtés concernent le personnel et ne sont pas concernés par ce recueil

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 05/10/2020

16 Elections à la Présidence du Syndicat Mixte

17 Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical

18 Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Président

19 Modification des statuts du Syndicat Mixte

20 Elections des représentants des 1^{er}, 2^{eme}, 3^{eme}, 5^{eme} et 6^{eme} collèges au Bureau Syndical

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 5 octobre 2020, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 septembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président en exercice à l'ouverture de la séance.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 67 représentants 85 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 107 voix

Délibération n°CS2020/16

OBJET : Elections à la Présidence du Syndicat Mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
FILIPPI Lionel

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe

GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BAABAA Jimmy
BONNARDON Pierre

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
BREYTON Stéphanie
CHAMBRELAN Virginie
CHASSAGNON Guillaume
CHASSAING Ana-Iuliana
CHAVAND Christelle
CLOUZEAU Dominique
DEBELLE Denis (tit) et FATIGA Joseph (sup)
DELPHIN Jean-Luc
DELPHIN Maurice
DUPRAZ Marc (tit) et LABOURDETTE Laurence (sup)
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GAUTIER Marc
GROS-BONNIVARD Patrice (tit) et LUC-PUPAT André (sup)

GUSMEROLI Stéphane
LABRUDE Evelyne
LAGUILLAUMIE Vincent
LOISEAU Mathilde (tit) et BAUDOIN Claude (sup)
MAILLOT Isabelle
MERLE Alain (tit) et SCHNEIDER Carole (sup)
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MONTAGNAT-RENTIER Dominique
MOREL Véronique (tit) et SARTER Jean-Claude (sup)
MOUGIN Nicolas
PIVOT Julien
PUTOT Eric
RUBIER Eric
ZANNA Maryline (tit) et BUFFET Gilbert (sup)

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ALTHUSER Olivier
BARET-COLLET Bruno
BELLINGHERY Éric
BOUZON Elodie
BURDET Gérard
CAMBIER Jacqueline (tit) et COURAULT Céline (sup)
DELCAMBRE Philippe
EGO Catherine
GAUCHON Sandrine

LAMBERT Hervé
LAMIDIEU Éric
LAVAL Sylvain
LEGENDRE Catherine
NAILLON Antoine
NOISILLIER Jean-Pierre (tit) et DELPONT Jean-Louis (sup)
PICARD Christian
SECO Marc

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain
JULLIEN Guy
LORENTZ Julien

MACHON Martine
PICHON-MARTIN Bertrand
SALVETTI Olivier

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri à VIAL Cédric
LANGENIEUX VILLARD Philippe à FILIPPI Lionel

TURNAR Alexandra à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à LAVAL Sylvain
DURAND Bernard à DELCAMBRE Philippe
LEGENDRE Marine à NAILLON Antoine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

AYACHE Patrick

OBJET : Elections à la Présidence du Syndicat Mixte

- Vu les statuts du Syndicat Mixte, et en particulier l'article 8,
- Considérant que le Président est élu par les membres du Comité Syndical,

La Présidence de la séance est confiée à Monsieur André GILLET doyen de l'assemblée,

Après avoir rappelé l'importance du Parc naturel régional de Chartreuse, Monsieur André GILLET donne lecture des pouvoirs, et interroge l'assemblée pour que les candidats se fassent connaître.

Déclaration de candidatures :

Monsieur Dominique ESCARON, membre du 5^{ème} collège, représentant la commune du Sappey en Chartreuse.

Monsieur André GILLET, faisant le constat d'une seule candidature à l'élection de la présidence, et compte tenu de la crise sanitaire, propose aux membres du comité syndical de faire une élection à main levée.

Monsieur André GILLET met au vote cette proposition de modalité de vote.
A l'unanimité, le Comité syndical décide de procéder à une élection à main levée.

Consolidation des résultats :

Votants en totalité et en nombre : 75 en totalité et en voix : 107
Abstention en totalité : 1 représentant 2 voix
Suffrages exprimés en totalité et en voix : 105
Majorité absolue : 53 voix

A obtenu :

- Dominique ESCARON : 105 voix

Dominique ESCARON, délégué du 5^{ème} collège au titre des communes de Haute Chartreuse et d'Avant pays de Chartreuse, déclaré élu au premier tour, à la majorité absolue, est proclamé Président et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré le 5 octobre 2020
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 09 OCT. 2020



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 octobre 2020, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 septembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 67 représentants 85 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 107 voix

Délibération n°CS2020/17

OBJET : Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
FILIPPI Lionel

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe

GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BAABAA Jimmy
BONNARDON Pierre

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
BREYTON Stéphanie
CHAMBRELAN Virginie
CHASSAGNON Guillaume
CHASSAING Ana-Iuliana
CHAVAND Christelle
CLOUZEAU Dominique
DEBELLE Denis (tit) et FATIGA Joseph (sup)
DELPHIN Jean-Luc
DELPHIN Maurice
DUPRAZ Marc (tit) et LABOURDETTE Laurence (sup)
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GAUTIER Marc
GROS-BONNIVARD Patrice (tit) et LUC-PUPAT André (sup)

GUSMEROLI Stéphane
LABRUDE Evelyne
LAGUILLAUMIE Vincent
LOISEAU Mathilde (tit) et BAUDOIN Claude (sup)
MAILLOT Isabelle
MERLE Alain (tit) et SCHNEIDER Carole (sup)
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MONTAGNAT-RENTIER Dominique
MOREL Véronique (tit) et SARTER Jean-Claude (sup)
MOUGIN Nicolas
PIVOT Julien
PUTOT Éric
RUBIER Eric
ZANNA Maryline (tit) et BUFFET Gilbert (sup)

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ALTHUSER Olivier	LAMBERT Hervé
BARET-COLLET Bruno	LAMIDIEU Éric
BELLINGHERY Éric	LAVAL Sylvain
BOUZON Elodie	LEGENDRE Catherine
BURDET Gérard	NAILLON Antoine
CAMBIER Jacqueline (tit) et COURAULT Céline (sup)	NOISILLIER Jean-Pierre (tit) et DELPONT Jean-Louis (sup)
DELCAMBRE Philippe	PICARD Christian
EGO Catherine	SECO Marc
GAUCHON Sandrine	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain	MACHON Martine
JULLIEN Guy	PICHON-MARTIN Bertrand
LORENTZ Julien	SALVETTI Olivier

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri à VIAL Cédric	TURNAR Alexandra à BERANGER Nathalie
LANGENIEUX VILLARD Philippe à FILIPPI Lionel	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à LAVAL Sylvain
DURAND Bernard à DELCAMBRE Philippe
LEGENDRE Marine à NAILLON Antoine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

AYACHE Patrick

OBJET : Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical

Lors de la séance du 27 mai 2008, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'était prononcé sur les délégations de compétences accordées au Bureau syndical et à la Présidence. Ces délégations ont été reconduites le 1^{er} juin 2010, le 16 juin 2014 et le 8 avril 2016, dans la suite des élections régionales de 2010, des élections municipales de 2014 et des élections régionales de 2015.

Dans le cadre du renouvellement des instances induites par les élections municipales, il est proposé aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional de Chartreuse de se prononcer, conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte, sur les délégations à accorder au Bureau syndical et à la présidence.

S'appuyant sur les prescriptions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,

Lors de chaque réunion du Comité syndical (organe délibérant), le (la) Président(e) rend compte des travaux du Bureau syndical et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *de renouveler la délégation au Bureau syndical de toutes ses attributions à l'exception de celles définies au paragraphe ci-dessus et de celles déléguées au Président.*

Ainsi fait et délibéré le 5 octobre 2020
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 09 OCT. 2020



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 5 octobre 2020, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 septembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président en exercice à l'ouverture de la séance.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 67 représentants 85 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 107 voix

Délibération n°CS2020/18

OBJET : Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Président

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
FILIPPI Lionel

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe

GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BAABAA Jimmy
BONNARDON Pierre

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
BREYTON Stéphanie
CHAMBRELAN Virginie
CHASSAGNON Guillaume
CHASSAING Ana-Juliana
CHAVAND Christelle
CLOUZEAU Dominique
DEBELLE Denis (tit) et FATIGA Joseph (sup)
DELPHIN Jean-Luc
DELPHIN Maurice
DUPRAZ Marc (tit) et LABOURDETTE Laurence (sup)
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GAUTIER Marc
GROS-BONNIVARD Patrice (tit) et LUC-PUPAT André (sup)

GUSMEROLI Stéphane
LABRUDE Evelyne
LAGUILLAUMIE Vincent
LOISEAU Mathilde (tit) et BAUDOIN Claude (sup)
MAILLOT Isabelle
MERLE Alain (tit) et SCHNEIDER Carole (sup)
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MONTAGNAT-RENTIER Dominique
MOREL Véronique (tit) et SARTER Jean-Claude (sup)
MOUGIN Nicolas
PIVOT Julien
PUTOT Éric
RUBIER Éric
ZANNA Maryline (tit) et BUFFET Gilbert (sup)

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ALTHUSER Olivier
BARET-COLLET Bruno
BELLINGHERY Éric
BOUZON Elodie
BURDET Gérard
CAMBIER Jacqueline (tit) et COURAULT Céline (sup)
DELCAMBRE Philippe
EGO Catherine
GAUCHON Sandrine

LAMBERT Hervé
LAMIDIEU Éric
LAVAL Sylvain
LEGENDRE Catherine
NAILLON Antoine
NOISILLIER Jean-Pierre (tit) et DELPONT Jean-Louis (sup)
PICARD Christian
SECO Marc

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain
JULLIEN Guy
LORENTZ Julien

MACHON Martine
PICHON-MARTIN Bertrand
SALVETTI Olivier

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri à VIAL Cédric
LANGENIEUX VILLARD Philippe à FILIPPI Lionel

TURNAR Alexandra à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à LAVAL Sylvain
DURAND Bernard à DELCAMBRE Philippe
LEGENDRE Marine à NAILLON Antoine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

AYACHE Patrick

OBJET : Délégations de compétences et d'attributions du Comité Syndical au Président

Lors de la séance du 27 mai 2008, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'était prononcé sur les délégations de compétences accordées au Bureau syndical et à la Présidence. Ces délégations ont été reconduites le 1^{er} juin 2010, le 16 juin 2014 et le 8 avril 2016, dans la suite des élections régionales de 2010, des élections municipales de 2014 et des élections régionales de 2015.

Dans le cadre du renouvellement des instances induites par les élections municipales, il est proposé aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional de Chartreuse de se prononcer, conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte, sur les délégations à accorder au Bureau syndical et à la présidence.

Par extension des dispositions de l'article L.2122-22, il est proposé au Comité syndical de renouveler par délégation au (à la) Président(e), le pouvoir :

- De fixer les droits et tarifs prévus au profit du syndicat mixte qui n'ont pas un caractère fiscal (droit d'entrée, prix de vente de livres ou d'autres produits),
- De décider de la conclusion ou de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- De prendre toute décision concernant
 - o la réalisation d'emprunts prévus dans le budget,
 - o la mise en place de ligne de crédits dans des limites fixées par le Bureau syndical,
 - o la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures, et de services, et notamment de passer les contrats d'assurances, de maintenance et d'entretien, ainsi que les conventions d'honoraires et d'études, qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable, les marchés passés sans procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - o l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
 - o la sollicitation des crédits auprès des financeurs pour les projets relevant des programmes d'activités du Parc et notamment la sollicitation des crédits européens,
- De décider et de mettre en œuvre le recrutement des agents contractuels, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, dans les conditions fixées par les articles suivants :
 - o article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour remplacer des agents momentanément indisponibles
 - o article 3 alinéa 2 pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
 - o article 3-1 1° et 3-1 2° pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
 - o article 3. II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la réalisation d'un projet déterminé (contrat de projet,
 - o article 3 alinéa 3 1° (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondante)
 - o article 3 alinéa 3 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (recherche infructueuse de candidats statutaires) quelle que soit la catégorie hiérarchique,
 - o article 3 alinéa 3 4° (pour les collectivités territoriales, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %),

- o Article 3 alinéa 5 (mutation des CDI pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique),
- De décider et de mettre en œuvre le renouvellement de contrats des agents au titre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, dans les conditions fixées par les articles suivants :
 - o article 3 alinéa 2 pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
 - o article 3 alinéa 3 1° (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondante)
 - o article 3 alinéa 3 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (recherche infructueuse de candidats statutaires) quelle que soit la catégorie hiérarchique,
 - o article 3 alinéa 3 4° (pour les collectivités territoriales, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %),
 - o Article 3 alinéa 5 (mutation des CDI pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique),
- De défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- D'accepter les indemnités de sinistre dont le syndicat mixte serait la victime,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux,
- D'attribuer les indemnités de missions et de déplacement au personnel, aux élus, aux membres des Conseils scientifiques du Parc naturel régional de Chartreuse et de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et à l'agent comptable en fonction des frais réels ou selon la grille d'indemnisation pour les personnels civils de la fonction publique
- De décider des adhésions du Parc aux associations et de procéder à leur renouvellement.

Lors de chaque réunion du Comité syndical (organe délibérant), le (la) Président(e) rend compte des actions menées et des attributions exercées dans le cadre de ses délégations.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'accorder au Président les délégations de compétences et d'attributions telles que définies ci-dessus.*

Ainsi fait et délibéré le 5 octobre 2020
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 09 OCT. 2020



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 5 octobre 2020, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 septembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 67 représentants 85 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 107 voix

Délibération n°CS2020/19

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
FILIPPI Lionel

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe

GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BAABAA Jimmy
BONNARDON Pierre

HABFAST Claus

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
BREYTON Stéphanie
CHAMBRELAN Virginie
CHASSAGNON Guillaume
CHASSAING Ana-Iuliana
CHAVAND Christelle
CLOUZEAU Dominique
DEBELLE Denis (tit) et FATIGA Joseph (sup)
DELPHIN Jean-Luc
DELPHIN Maurice
DUPRAZ Marc (tit) et LABOURDETTE Laurence (sup)
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GAUTIER Marc
GROS-BONNIVARD Patrice (tit) et LUC-PUPAT André (sup)

GUSMEROLI Stéphane
LABRUDE Evelyne
LAGUILLAUMIE Vincent
LOISEAU Mathilde (tit) et BAUDOIN Claude (sup)
MAILLOT Isabelle
MERLE Alain (tit) et SCHNEIDER Carole (sup)
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MONTAGNAT-RENTIER Dominique
MOREL Véronique (tit) et SARTER Jean-Claude (sup)
MOUGIN Nicolas
PIVOT Julien
PUTOT Eric
RUBIER Eric
ZANNA Maryline (tit) et BUFFET Gilbert (sup)

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ALTHUSER Olivier	LAMBERT Hervé
BARET-COLLET Bruno	LAMIDIEU Éric
BELLINGHERY Éric	LAVAL Sylvain
BOUZON Elodie	LEGENDRE Catherine
BURDET Gérard	NAILLON Antoine
CAMBIER Jacqueline (tit) et COURAULT Céline (sup)	NOISILLIER Jean-Pierre (tit) et DELPONT Jean-Louis (sup)
DELCAMBRE Philippe	PICARD Christian
EGO Catherine	SECO Marc
GAUCHON Sandrine	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain	MACHON Martine
JULLIEN Guy	PICHON-MARTIN Bertrand
LORENTZ Julien	SALVETTI Olivier

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri à VIAL Cédric	TURNAR Alexandra à BERANGER Nathalie
LANGENIEUX VILLARD Philippe à FILIPPI Lionel	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à LAVAL Sylvain
DURAND Bernard à DELCAMBRE Philippe
LEGENDRE Marine à NAILLON Antoine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

AYACHE Patrick

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte

LES ELEMENTS DE MODIFICATION DES STATUTS

Il s'agit de toiletter le texte des statuts en prenant acte de la fusion des communes.

- Les Communes de Saint Bernard du Touvet, Saint Pancrasse et Saint Hilaire du Touvet en fusionnant ont créé la Commune du Plateau des Petites Roches. Celle-ci disposera d'un délégué au Comité syndical portant une voix délibérative.
- Les Communes de Saint Julien de Ratz et de Pommiers la Placette en fusionnant ont créé la Commune de La Sure en Chartreuse. Celle-ci disposera d'un délégué au Comité syndical portant une voix délibérative.
- La Commune de Les Marches en fusionnant avec Francin a créé la Commune de Porte de Savoie. Celle-ci disposera d'un délégué au Comité syndical portant une voix délibérative.

MODIFICATION DE L'ANNEXE AUX STATUTS : LISTE DES COLLECTIVITES ADHERENTES

Liste des membres du 5ème collège :

St Bernard du Touvet
St Pancrasse
St Hilaire du Touvet
Plateau des Petites Roches
St Julien de Ratz
Pommiers la Placette
La Sure en Chartreuse

Liste des membres du 6ème collège :

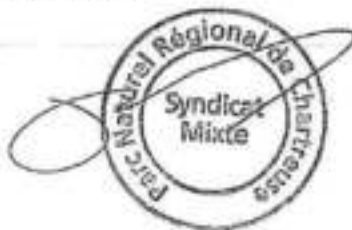
Les Marches
Porte de Savoie

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'approuver la nouvelle rédaction des statuts du syndicat mixte telle que définie ci-dessus.*

Ainsi fait et délibéré le 5 octobre 2020
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 09 OCT. 2020



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 octobre 2020, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 septembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 66 représentants 83 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 75 représentants 107 voix

Délibération n°CS2020/20

OBJET : Elections des représentants des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} collèges au Bureau Syndical

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
FILIPPI Lionel

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BAABAA Jimmy
BONNARDON Pierre

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BOUCHERLE Jean-Xavier
BREYTON Stéphanie
CHAMBRELAN Virginie
CHASSAGNON Guillaume
CHASSAING Ana-Juliana
CHAVAND Christelle
CLOUZEAU Dominique
DEBELLE Denis (tit) et FATIGA Joseph (sup)
DELPHIN Jean-Luc
DELPHIN Maurice
DUPRAZ Marc (tit) et LABOURDETTE Laurence (sup)
ESCARON Dominique
EYMERY Clémentine
GAUTIER Marc
GROS-BONNIVARD Patrice (tit) et LUC-PUPAT André (sup)

GUSMEROLI Stéphane
LABRUDE Evelyne
LAGUILLAUMIE Vincent
LOISEAU Mathilde (tit) et BAUDOIN Claude (sup)
MAILLOT Isabelle
MERLE Alain (tit) et SCHNEIDER Carole (sup)
MICHALLET Bernard
MONIN Michelle
MONTAGNAT-RENTIER Dominique
MOREL Véronique (tit) et SARTER Jean-Claude (sup)
MOUGIN Nicolas
PIVOT Julien
PUTOT Éric
RUBIER Eric
ZANNA Maryline (tit) et BUFFET Gilbert (sup)

6^{ème} collège – Délégués des communes de Plémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ALTHUSER Olivier	LAMBERT Hervé
BARET-COLLET Bruno	LAMIDIEU Éric
BELLINGHERY Éric	LAVAL Sylvain
BOUZON Elodie	LEGENDRE Catherine
BURDET Gérard	NAILLON Antoine
CAMBIER Jacqueline (tit) et COURAULT Céline (sup)	NOISILLIER Jean-Pierre (tit) et DELPONT Jean-Louis (sup)
DELCAMBRE Philippe	PICARD Christian
EGO Catherine	SECO Marc
GAUCHON Sandrine	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain	MACHON Martine
JULLIEN Guy	PICHON-MARTIN Bertrand
LORENTZ Julien	SALVETTI Olivier

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri à VIAL Cédric	TURNAR Alexandra à BERANGER Nathalie
LANGENIEUX VILLARD Philippe à FILIPPI Lionel	

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne
GILLET André à BURLET Céline

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Plémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à LAVAL Sylvain
DURAND Bernard à DELCAMBRE Philippe
LEGENDRE Marine à NAILLON Antoine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

AYACHE Patrick

**OBJET : Elections des représentants des
1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} collèges au Bureau Syndical**

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte, et en particulier les articles 7, 8 et 9, approuvés par le Comité syndical extraordinaire du 15 décembre 2007 et visé par la Préfecture de l'Isère en date du 9 mars 2008,*
- *révisés en dates du 21 mars 2009 et du 8 juin 2015,*
- *Considérant qu'à chaque renouvellement des Conseils Municipaux, le Comité syndical procède à l'élection du Bureau du Syndicat Mixte,*

Dominique ESCARON, délégué du 5^{ème} collège au titre des communes de la haute Chartreuse et avant pays de Chartreuse, déclaré élu Président et immédiatement installé, ouvre les opérations électorales.

Le Bureau est composé de 34 membres élus par les collèges suivants :

- . 1^{er} collège : les délégués désignés par la Région élisent 3 représentants ayant chacun 6 voix délibératives,
- . 2^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère élisent 3 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 3^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de la Savoie élisent 2 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 4^{ème} collège : les délégués désignés par les villes portes sont les 3 représentants des villes portes et portent chacun une voix délibérative,
- . 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes de la Haute Chartreuse et de l'Avant Pays de Chartreuse élisent 10 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes du Piémont de Chartreuse élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 7^{ème} collège : les délégués élus par les intercommunalités sont les représentants des intercommunalités et portent chacun une voix délibérative.

RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Chaque collège (*à l'exception des 4^{ème} et 7^{ème} collèges*) procède à la désignation de son ou ses représentant(s) au Bureau Syndical, par vote à bulletin secret.

Le nombre d'inscrits et de votants s'apprécie collège par collège.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue
- au 3^e tour, la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

1° COLLEGE : REGION AUVERGNE RHONE-ALPES
Les représentants ont 5 voix chacun

Pour le 1° collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de TROIS.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Anne GERIN, Conseillère Départementale de l'Isère

Désignation d'un assesseur : Suzanne FORET, agent du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Catherine BALESTRA, Jessica BRUGGEMAN, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- Nathalie BERANGER
- Chokri BADREDDINE
- Philippe LANGENIEUX-VILLARD

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 10 à 5 voix = 50 voix

Votants : 6 à 5 voix = 30 voix

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Exprimés 6 à 5 voix = 30 voix

Majorité absolue : 16 voix

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| - Nathalie BERANGER | 30 voix |
| - Chokri BADREDDINE | 30 voix |
| - Philippe LANGENIEUX-VILLARD | 30 voix |

Pour le 1^{er} collège,

Nathalie BERANGER, Chokri BADREDDINE et Philippe LANGENIEUX-VILLARD sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

2^e COLLEGE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE
Les représentants ont 2 voix chacun

Pour le 2^e collège, le nombre de siège à pourvoir au Bureau syndical est de TROIS.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote

Président du bureau de vote : Corine WOLFF, Conseillère Départementale de la Savoie

Désignation d'un assesseur : Marie-Laure VIERA, agent du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Laurent FILLION, Fabien BOURHIS, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- Céline BURLET
- Anne GERIN
- Christophe ENGRAND

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 5 à 2 voix = 10 voix

Votants : 5 à 2 voix = 10 voix

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Exprimés 5 à 2 voix = 10 voix

Majorité absolue : 6

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- | | |
|----------------------|---------|
| - Céline BURLET | 10 voix |
| - Anne GERIN | 10 voix |
| - Christophe ENGRAND | 10 voix |

Pour le 2^{ème} collège,

Céline BURLET, Anne GERIN et Christophe ENGRAND sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

3^e COLLEGE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE
Les représentants ont 2 voix chacun

Pour le 3^e collège, le nombre de siège à pourvoir au Bureau syndical est de DEUX.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Corine WOLFF, Conseillère Départementale de la Savoie

Désignation d'un assesseur : Marie-Laure VIERA, agent du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Laurent FILLION, Fabien BOURHIS, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- Gilbert GUIGUE
- Corine WOLFF

1^{er} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 3 à 2 voix = 6 voix

Votants : 3 à 2 voix = 6 voix

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Exprimés 3 à 2 voix = 6 voix

Majorité absolue : 4

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- | | |
|------------------|--------|
| - Gilbert GUIGUE | 6 voix |
| - Corine WOLFF | 6 voix |

*Pour le 3^{ème} collège,
Gilbert GUIGUE et Corine WOLFF sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour,
à la majorité absolue.*

5^e COLLEGE : COMMUNES DE HAUTE CHARTREUSE ET AVANT PAYS DE CHARTREUSE
Les représentants ont 1 voix chacun

Pour le 5^e collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de DIX.

Cependant, au vu de l'article 8 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse il est rappelé que « *Le Président élu par le Comité Syndical est membre de droit du bureau syndical qu'il préside, aussi le collège dont il est issu ne pourra en aucun cas compter plus de représentants au bureau que le nombre prévu dans les présents statuts* »

Le collège ne sera donc fondé qu'à élire NEUF représentants au Bureau syndical

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Jean-Claude SARTER, délégué de la commune de St Laurent du Pont

Désignation de deux assesseurs : Sylvène ALLARD, Peggy MALLIER, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Mathieu GAVEND, Lorène ABBA, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

BOUCHERLE Jean-Xavier	Entre-Deux-Guiers
BREYTON Stéphanie	Entremont le Vieux
CHAMBRELAN Virginie	Voissant
CHASSAING Ana-Iuliana	Ste Marie du Mont
CLOUZEAU Dominique	Plateau des Petites Roches
DELPHIN Maurice	St Aupre
EYMERY Clémentine	Les Echelles
GUSMEROLI Stéphane	St Pierre de Chartreuse
LOISEAU Mathilde	St Pierre d'Entremont 73
MICHALLET Bernard	Proveysieux
MONIN Michelle	Miribel les Echelles
MOREL Véronique	St Laurent du Pont

Résultats du 1^{er} tour :

Inscrits 33 à 1 voix
Votants 32 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 1
Exprimés : 31 à 1 voix

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

BOUCHERLE Jean-Xavier	Entre-Deux-Guiers	17 voix
BREYTON Stéphanie	Entremont le Vieux	24 voix
CHAMBRELAN Virginie	Voissant	16 voix
CHASSAING Ana-Iuliana	Ste Marie du Mont	14 voix
CLOUZEAU Dominique	Plateau des Petites Roches	28 voix
DELPHIN Maurice	St Aupre	19 voix
EYMERY Clémentine	Les Echelles	29 voix
GUSMEROLI Stéphane	St Pierre de Chartreuse	28 voix
LOISEAU Mathilde	St Pierre d'Entremont 73	27 voix
MICHALLET Bernard	Proveysieux	18 voix
MONIN Michelle	Miribel les Echelles	23 voix
MOREL Véronique	St Laurent du Pont	28 voix

Pour le 5^{ème} collège :

BREYTON Stéphanie, CLOUZEAU Dominique, DELPHIN Maurice, EYMERY Clémentine, GUSMEROLI Stéphane, LOISEAU Mathilde, MICHALLET Bernard, MONIN Michelle et MOREL Véronique sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

6° COLLEGE : COMMUNES DE PIEMONT DE CHARTREUSE
Les représentants ont 1 voix chacun

Pour le 6° collège des délégués désignés par les communes de PIEMONT DE CHARTREUSE, le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de SIX.

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Hervé LAMBERT, délégué de la commune de Bernin

Désignation de deux assesseurs : Laure BELMONT, Pascale CLOITRE, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Pascal BOGAERT, Sophie ROY, agents du Parc.

Déclaration de candidatures :

BELLINGHERY Éric	St Baldoph
DELCAMBRE Philippe	St Egrève
LAMIDIEU Éric	Coublevie
LAVAL Sylvain	St Martin le Vinoux
LEGENDRE Catherine	Myans
PICARD Christian	St ismier

Résultats du 1^{er} tour :

Inscrits : 24 à 1 voix
Votants : 20 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 20 à 1 voix

Majorité absolue : 11

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

BELLINGHERY Éric	St Baldoph	20 voix
DELCAMBRE Philippe	St Egrève	19 voix
LAMIDIEU Éric	Coublevie	19 voix
LAVAL Sylvain	St Martin le Vinoux	18 voix
LEGENDRE Catherine	Myans	20 voix
PICARD Christian	St ismier	19 voix

Pour le 6^{ème} collège :

BELLINGHERY Eric, DELCAMBRE Philippe, LAMIDIEU Eric, LAVAL Sylvain, LEGENDRE Catherine, PICARD Christian sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré le 5 octobre 2020
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 09 OCT. 2020



DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 09/11/2020

- 01 Modalités d'élections des vice-présidents
- 02 Election des vice-présidents
- 03 Indemnités Président et vice-présidents
- 04 Représentations extérieures
- 05 Chèques cadeaux – personnel
- 06 Indemnités de gestion versées au receveur municipal
- 07 Sortie de bien – RN
- 08 Convention de partenariat 2020 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'Agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc
- 09 Convention entre le Parc et les Amis du Parc
- 10 Renouvellement des membres et de la gouvernance du Conseil Scientifique du Parc et de la Réserve Naturelle
- 11 Candidature inter-parcs préalpins à un appel à projet « POIA AP-2019-0S2 – protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines »
- 12 Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre
- 13 Aides à manifestations 2019 – régularisation
- 14 AMO pour l'actualisation de la stratégie et gouvernance touristique Destination Chartreuse (candidature espace valléen 2021-2027)
- 15 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme
- 16 Avenant « espace valléen destination Chartreuse 2015-2020 »
- 17 Prise de part dans la SAS EnergiCimes
- 18 Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse
- 19 Animation Leader 2021
- 20 Animation « Alimentation et agriculture de proximité » 2021
- 21 Animation de la transition énergétique 2021
- 22 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2019
- 23 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2020
- 24 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2021
- 25 Animation de la Charte forestière Chartreuse 2022
- 26 Animation des sites Natura 2000 isérois 2021
- 27 Animation filières et séjours Destination Chartreuse
- 28 Animation de la stratégie espace valléen

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 30 voix

Délibération n° BS-2020/01

Objet : Modalités d'élections des vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix) : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Modalités d'élections des vice-présidents

- *Vu les statuts du syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9,*

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne la désignation des Vice-présidents, il est fait application de l'article 9 des statuts, qui stipule « Le Bureau élit parmi les titulaires d'un mandat un ou des Vice(s)-Président(s) selon les modalités définies en son sein ».

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau syndical les modalités suivantes:

- 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président
- 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical,

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; à l'unanimité les membres du Bureau syndical acceptent un vote à main levée.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter les modalités proposées à savoir :*
 - 1°) *le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président,*
 - 2°) *le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 30 voix

Délibération n° BS-2020/02

Objet : Election des vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix): 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Elections des vice-présidents

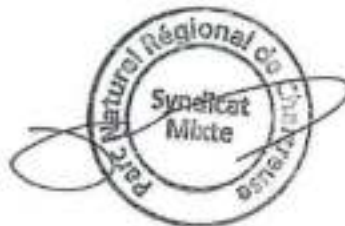
- *Vu les statuts du Syndicat mixte,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n°1 en date du 09/11/2020,*

Le vote se déroule ainsi que défini sur liste et à main levée, sont ainsi désignés :

WOLFF Corine, 1^{ère} vice-présidente
BURLET Céline
BERANGER Nathalie
GUSMEROLI Stéphane
CLOUZEAU Dominique
GUIGUE Gilbert
GERIN Anne
ENGRAND Christophe
MOREL Véronique
PICHON-MARTIN Bertrand
LAVAL Sylvain
BREYTON Stéphanie

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/03

Objet : Indemnités Président et Vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	DELPHIN Maurice
GERIN Anne	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	GUSMEROLI Stéphane
	LOISEAU Mathilde
	MICHALLET Bernard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MONIN Michelle
	MOREL Véronique
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine	BELLINGHERY Eric
PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
MILLET Régine	LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus	JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	DULOUTRE Sylvain
	SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Indemnités Président et Vice-présidents

Les Présidents et Vice-présidents des parcs naturels régionaux peuvent bénéficier d'indemnités spécifiques – régime défini par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux dans son article 16 (Article L333-3 du Code de l'environnement), par référence à la superficie du territoire classé.

Le décret 2007-397 du 22/03/2007 a déterminé le montant de ces indemnités.
Le barème est le suivant :

SUPERFICIE (en hectares)	Taux en pourcentage de l'indice brut terminal	
	Président	Vice-Président
De 0 à 49 999 hectares	27	11
De 50 000 à 99 999 hectares	29	13
De 100 000 à 199 999 hectares	31	15
Plus de 200 000 hectares	33	17

La superficie du Parc naturel régional de Chartreuse est comprise entre 50 et 99 999 hectares

Un régime d'indemnité au profit du Président et des Vice-présidents du Syndicat mixte a été mis en place depuis sa création.

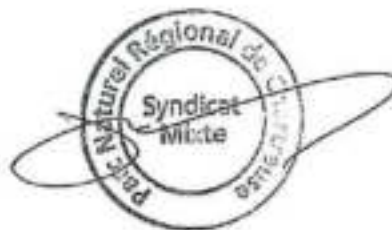
Le Comité syndical en date du 5 octobre 2020 a élu le Président du Parc naturel régional de Chartreuse. En conséquence, le versement de son indemnité est effectif depuis cette date.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De mettre en place un régime indemnitaire au profit du Président et des Vice-présidents comme suit :
 - o Président : 26.5 % de l'indice brut terminal en vigueur
 - o Vice-président : 10.5 % de l'indice brut terminal en vigueur
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



Annexe à la délibération n° BS-2020/03 du 9 novembre 2020

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées au Président et aux Vices présidents

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
VP	Béranger	10,50%	408,38 €
VP	Burlet	10,50%	408,38 €
VP	Wolf	10,50%	408,38 €
Président	Escaron	26,50%	1 030,69 €
VP	Engrand	10,50%	408,38 €
VP	Gerin	10,50%	408,38 €
VP	Laval	10,50%	408,38 €
VP	Gusmeroli	10,50%	408,38 €
VP	Breyton	10,50%	408,38 €
VP	Clouzeau	10,50%	408,38 €
VP	Guigue	10,50%	408,38 €
VP	Morel	10,50%	408,38 €
VP	Pichon Martin	10,50%	408,38 €

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/04

Objet : Représentations extérieures

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀBĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Représentations extérieures

1 – le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est adhérent ou membre de droit de certains organismes où il doit désigner un ou des représentants.

ORGANISMES	REPRESENTANTS
Fédération des PNR de France	- Le Président - Corine WOLFF
Association des Parcs Naturels Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA)	- Le Président - Corine WOLFF
Association de Développement Touristique de Chartreuse (Chartreuse tourisme)	- Céline BURLET - Catherine BALESTRA
Association Avenir des Agriculteurs de Chartreuse (AAC)	- Stéphane GUSMEROLI
Comité régional biodiversité	- Titulaire : Dominique CLOUZEAU - Suppléant : Laure BELMONT
Comité International pour la Protection des Alpes (CIPRA France)	- Dominique CLOUZEAU
Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM)	- Jessica BRUGGEMAN
Observatoire de la Grande Faune et de ses habitats (OGFH)	- Bernard MICHALLET et - Fabien BOURHIS
Agence d'urbanisme de la région grenobloise	- Nathalie BERANGER
Commission départementale de la nature des paysages et des sites Isère	- Titulaire : Corine WOLFF - Suppléant : Laure BELMONT
Comité consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse	- Le Président - Dominique CLOUZEAU
ALPARC (réseau Alpin des Espaces Protégés)	- Le directeur
Lycée Professionnel Agricole La Martelière (Voiron)	- Titulaire : Pierre BONNARDON - Suppléant : Stéphane VALENTIN
Association des Truffières de Chartreuse Grésivaudan	- Christian PICARD

2 – le Parc est membre de certaines instances lié à la mise en œuvre de procédure, de politiques contractuelles ...

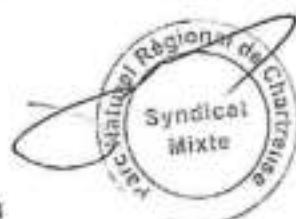
GAL Leader	- Corine WOLFF - Stéphane GUSMEROLI - Bertrand PICHON-MARTIN
COPIL NATURA 2000 des Hauts de Chartreuse	- Dominique CLOUZEAU
COPIL NATURA 2000 de l'Herrétang	- Dominique CLOUZEAU
COPIL NATURA 2000 du Charmant Som	- Dominique CLOUZEAU
Conseil scientifique du Parc et de la Réserve	- Dominique CLOUZEAU

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les représentations extérieures du Parc de Chartreuse telles que présentées ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/05

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÁABÁA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

En 2019, le bureau syndical avait alloué à chaque agent des bons d'achat représentant 165 €.

Il est proposé pour 2020, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc en 2020 au prorata de leur temps de présence des bons d'achats d'un montant maximum de 165 € avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques », soit 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*
Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 165 € maximale pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/06

Objet : Indemnités de gestion versées au receveur municipal

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Indemnités de gestion versées au receveur municipal

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

En 2019, le Bureau syndical, par délibération du 06 décembre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,*
- *D'octroyer au Receveur municipal en poste :*
 - *l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,*
 - *l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2020.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/07

Objet : Sortie de bien

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BAABAA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Volants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Sortie de bien

La Réserve naturelle des hauts de Chartreuse a acquis en 2010 un véhicule de marque FIAT. L'entretien et les réparations nécessaires deviennent trop onéreuses notamment par rapport à la cotation argus du véhicule.

Il a donc été décidé de vendre ce véhicule au Garage Sougey Lardin de St Laurent du Pont.

Cette opération apparaît dans le budget primitif de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse en section d'investissement (chapitre 041).

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette dépense qui a été faite avant le passage à la M14 en 2011.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider cette cession à titre onéreux pour un montant de 1 800 € ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/08

Objet : Convention de partenariat 2020 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	DELPHIN Maurice
GERIN Anne	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde
	MICHALLET Bernard
	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric
PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
MILLET Régine	LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	DULOUTRE Sylvain
	SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Convention de partenariat 2020 entre le Parc,
l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse)
et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc**

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un nouvel accord cadre en 2017, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

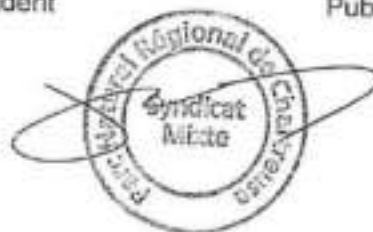
En déclinaison de ce nouvel accord cadre, le rôle et l'implication de chacun des partenaires sont précisés dans une convention annuelle signée entre les différentes parties. Cette convention annuelle précise les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre pour l'année 2020, sur le plan technique et financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la Convention de partenariat 2020 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/09

Objet : Convention entre la Parc et les Amis du Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention entre le Parc et les Amis du Parc

En 1992, des habitants de Chartreuse ont créé l'association des Amis du Parc en vue de favoriser la mise en place d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur le massif. Trois ans plus tard, le PNR de Chartreuse voit le jour, le 6 mai 1995, avec l'adhésion de 60 communes. L'association des Amis du Parc est alors impliquée dans diverses instances de concertation et cherche à favoriser le lien entre les habitants du territoire et le syndicat mixte.

Pendant plus de 25 ans, l'association des Amis du Parc mène de nombreuses actions de concertation et de sensibilisation autour de la valorisation des paysages, des espaces naturels, du patrimoine culturel et de la transition énergétique. En 2019, à l'occasion du renouvellement de la Charte du PNR, Amis du Parc, agents et élus du PNR conduisent ensemble des « cafés Charte » afin de recueillir les attentes de Chartroussines et Chartroussins sur le nouveau projet de territoire.

De cette démarche participative né le souhait d'approfondir ensemble la connaissance des initiatives citoyennes présentes sur le massif et d'engager un processus de suivi de l'implication des habitants dans la mise en œuvre des orientations de la nouvelle Charte 2020-2035. La présente convention de partenariat vise à définir les modalités de mise en œuvre de ce projet.

OBJECTIFS

La convention de partenariat vise à définir les modalités de collaboration entre le PNR de Chartreuse et les Amis du Parc en vue d'un suivi de la participation citoyenne dans la mise en œuvre des orientations de la Charte de territoire 2020-2035.

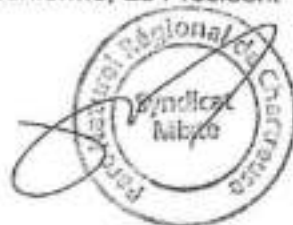
La convention financière a pour objet de définir les modalités financières prévu dans l'article 5 de la convention partenariat entre le PNR de Chartreuse et les Amis du Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la Convention de partenariat et la convention financière entre le Parc et les Amis du Parc,*
- *D'autoriser le Président à signer ces conventions ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/10

Objet : Renouvellement des membres et de la gouvernance du Conseil Scientifique du Parc et de la Réserve Naturelle

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement des membres et de la gouvernance du Conseil Scientifique du Parc et de la Réserve Naturelle

Le premier Conseil scientifique du Parc a été créé le 13 octobre 1999. En 2010, pour la mise en œuvre de la deuxième charte du Parc (2008-2019), le Conseil scientifique a été renouvelé pour la durée de cette nouvelle charte, soit jusqu'en 2019.

Avec l'accord de leurs membres, les conseils scientifiques du Parc naturel régional et de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse ont été fusionnés en décembre 2019. De cette fusion est sorti le choix d'une co-présidence.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le Conseil scientifique a pour objet l'aide et le conseil auprès du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) et du Comité consultatif de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) dans la mise en place d'une politique de développement durable et de recherche d'une soutenabilité forte du territoire et de protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en application de la charte du PNRC et du plan de gestion de la RNHC. Ses objectifs sont :

- d'éclairer le Parc et la Réserve sur les relations sciences / nature / société ;
- de renforcer la spécificité des Parcs et des Réserves relative à l'expérimentation et à la recherche, mais aussi au transfert d'expériences et à l'innovation.

APPUI AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le secrétariat du Conseil est assuré par les agents du Parc et de la Réserve membres du Conseil. Un(e) élu(e) référent(e) est désignée au sein du Bureau syndical pour être le relais des élus du Parc auprès du Conseil scientifique.

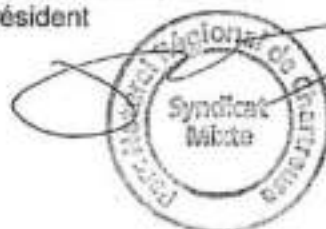
Le Parc rembourse les frais de déplacements des membres du Conseil scientifique selon les modalités en vigueur précisées dans le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la nomination des nouveaux membres proposés (cf. annexe) ;
- D'approuver la nomination des membres du Bureau du Conseil scientifique composé de deux co-présidents et de deux vice-présidents (cf. annexe) ;
- D'approuver le règlement intérieur validé par le Conseil scientifique le 24/09/2020 (cf. annexe) ;
- D'autoriser les co-présidents du Conseil à signer tout courrier concernant la gestion courante du Conseil scientifique ;
- D'autoriser la participation d'un représentant du Conseil scientifique à chaque Bureau syndical et Comité syndical ;
- De désigner un(e) élu(e) référent(e) au sein du Bureau syndical qui sera le relais entre le Conseil scientifique, les élus du Parc et les membres du comité consultatif de la Réserve ;
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



Annexe à la délibération

**Composition au 24/09/2020
 du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse
 et de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse**

Nom & prénom Poste au Bureau	Titres et institution de rattachement	Disciplines et spécialités
MEMBRES EXPERTS		
BOILEAU Hervé Vice-président	Enseignant-Chercheur, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire LOCIE. Polytech Annecy-Chambéry	Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables
BRUN Jean-Jacques Co-président	Directeur de recherche émérite, INRAE Grenoble, UR LESSEM (Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne)	Pédologie et biodiversité forestière
BUCHS Arnaud Nouveau membre	Maître de conférences, Sciences Po Grenoble et UMR GAEL (UGA, CNRS, INRA, Grenoble INP)	Politiques économiques, politiques et gestion de l'eau, Biens communs, développement soutenable, transition, économie écologique
FRANCOZ Philippe	Vice-président (SHNS) et Administrateur (Flavia), Société d'histoire naturelle de la Savoie et association Flavia	Entomologie
GAUTHIER Dominique	Directeur, Laboratoire départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaires des Hautes-Alpes	Mammalogie et éco-pathologie faune sauvage
GRIGGO Christophe	Maître de conférences, Université Grenoble Alpes	Archéozoologie et taphonomie osseuse pour le Paléolithique et les sites paléontologiques
HOBLEA Fabien	Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne	Géographie environnementale
LEJEUNE Yves Vice-président	Chercheur, responsable de la station de mesures, Centre d'étude de la neige, Météo-France - CNRS	Nivologie et interactions neige-climat
MADELRIEUX Sophie Co-présidente	Ingénieure - chercheuse, INRAE Grenoble, Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne	Agro-écologie et interactions agriculture – filières et territoires
MANDIL Guillaume Nouveau membre	Enseignant-Chercheur, Université Grenoble Alpes, laboratoire G-Scop et Equipe INRIA STEEP	Technologie, modélisation. Systemique, éco-conception, ressources critiques
MERHAN Baptiste Nouveau membre	Conservatoire Botanique national Alpin	Botanique et phytosociologie
MIQUET André	Responsable biodiversité et territoires, Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie	Ecologie, gestion des milieux, faune (vertébrés)
MONTADERT Marc	Ingénieur-expert, Office français de la biodiversité, Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique, Unité Petite Faune Sédentaire	Ecologie – spécialiste des galliformes de montagne
MOUNET Jean-Pierre	Chercheur associé, Université Grenoble Alpes - CNRS, laboratoire PACTE	Sociologie Environnement Sports-Tourisme

Nom & prénom Poste au Bureau	Titres et institution de rattachement	Disciplines et spécialités
PEPY Emilie-Anne <i>Nouveau membre</i>	Maître de conférences, responsable de la Licence d'Histoire, Université Savoie Mont Blanc, laboratoire LLSETI	Histoire moderne. Histoire environnementale, culturelle, de la santé, des femmes. Constitution et circulation des savoirs naturalistes à l'époque moderne. Savoirs et pratiques autour du végétal. Environnements montagnards, pratiques et représentations. Paysage
ROBBE Jocelyn <i>Nouveau membre</i>	Archéologue, membre associé, Paléotime, CNRS UMR Traces	Archéologie et histoire. Mésolithique alpin
TABERLET Pierre	Chercheur, Université Grenoble Alpes - CNRS, laboratoire LECA	Génétique, biologie de la conservation
MEMBRES DE DROIT		
BELMONT Laure	Responsable de mission Biodiversité aménagement paysage, PNR de Chartreuse	Géographie. Interactions homme nature
ESCARON Dominique	Président, PNR de Chartreuse	Ingénieur et jardinier
FORET Suzanne	Conservatrice, RN Hauts de Chartreuse - PNR de Chartreuse	Géologie. Protection des espaces naturels

**Conseil scientifique
du Parc naturel régional de Chartreuse
et de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse**

« Règlement Intérieur »

Version du 24/09/2020

Article 1 : Constitution, dénomination et siège

En application de l'orientation 1.3 de la Charte 2008-2019 et du paragraphe 4.4.2 du projet de charte 2020-2035 du Parc, ainsi que du décret n°2005-491 du 18 mai 2005 (relatif aux réserves naturelles), il est créé, entre les personnes physiques qui adhèrent au présent règlement, une instance qui prend le nom de :

**Conseil scientifique
du Parc naturel régional de Chartreuse
et de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse**

Le siège du Conseil est fixé au siège administratif du Parc naturel régional de Chartreuse.

Article 2 : Rôle

Le Conseil scientifique a pour objet l'aide et le conseil auprès du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) et du Comité consultatif de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) dans la mise en place d'une politique de développement durable et de recherche d'une soutenabilité forte du territoire et de protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en application de la charte du PNRC et du plan de gestion de la RNHC.

Ses objectifs sont :

- d'éclairer le Parc et la Réserve sur les relations sciences / nature / société ;
- de renforcer la spécificité des Parcs et des Réserves relative à l'expérimentation et à la recherche, mais aussi au transfert d'expériences et à l'innovation.

Les activités du Conseil scientifique s'organisent autour de quatre missions :

- **éclairage** : apport d'un regard scientifique collectif et mise en discussion scientifique (et/ou technique) des enjeux auxquels est confronté le territoire et des grandes orientations prises par le Parc et la Réserve pour répondre à ces enjeux, en utilisant entre autres les démarches prospectives ; Le Conseil pourra dans ce but s'autosaisir de sujets qu'il juge nécessaire d'évoquer avec les élus et les instances du Parc et/ou de la Réserve afin de les en alerter ;
- **expertise** : utilisation des connaissances scientifiques (et/ou techniques) afin d'apporter un avis scientifique ou des éléments de réponse collective aux questions que se posent le Parc ou la

Réserve ; qui sont posées au Parc ou à la Réserve, ou encore soutenus par le Parc ou la Réserve ;

- **recherche** : production d'une réflexion scientifique territorialisée en mobilisant les acquis de la recherche, veille scientifique sur les enjeux émergents et traduction de ces enjeux en questions à poser aux organismes de recherche chargés de mettre en œuvre l'activité de recherche proprement dite (rôle d'interface du conseil scientifique pour aider à la co-construction d'un sujet de recherche entre les gestionnaires et le monde de la recherche) ;
- **pédagogie** : contribution à la vulgarisation, l'application et la valorisation des recherches menées sur le territoire, participation à la mission du Parc en matière d'éducation, information, sensibilisation du public et des acteurs du territoire.

Le Conseil scientifique pourra ainsi, par exemple :

- aider le Parc ou la Réserve à répondre à leur besoin de meilleure connaissance de leur territoire tant dans ses composantes naturelles, historiques que culturelles ; veiller à la déontologie des inventaires naturalistes et à leur cohérence ; participer à la mise en place de dispositifs permanents d'observation, de suivi et d'évaluation s'appuyant sur des inventaires naturalistes périodiques et suivant un certain nombre d'indicateurs pertinents ;
- contribuer à l'élaboration et/ou donner un avis sur les documents cadres du Parc (charte), de la Réserve (plan de gestion), de sites Natura 2000 présents sur le territoire (document d'objectifs) ;
- guider le Parc dans sa démarche de gestion de son territoire en agissant dans le cadre d'une perspective de développement durable et de recherche d'une soutenabilité forte du territoire et assister le gestionnaire de la Réserve et le Comité consultatif pour mener à bien la gestion de l'espace classé ;
- accompagner le Parc ou la Réserve dans les objectifs à atteindre, en initiant des réflexions sur la gestion du territoire, le développement d'activités, l'accueil et l'éducation du public ;
- évaluer les résultats des travaux et études engagés au sein du Parc ; aider, en amont d'études, à la validation de cahiers des charges et permettre, en aval, une évaluation des résultats d'études et de travaux ;
- conseiller le syndicat mixte du Parc sur les grands projets d'aménagement ; fournir un avis au Parc ou à la Réserve lorsque ceux-ci sont consultés sur des études ou des projets ; contribuer à la rédaction de notices d'impact relatives à des aménagements, ouvrages ou travaux ;
- proposer des thèmes prioritaires de recherche en matière d'environnement, de développement et de conciliation entre développement des activités humaines et protection des milieux, que ce soit en recherche fondamentale ou en recherche appliquée ; proposer et encadrer des programmes de recherche au sein du Parc ou de la Réserve ;
- participer à l'élaboration et/ou la validation des actions de valorisation et de vulgarisation des travaux scientifiques intéressant le Parc ;
- s'associer aux opérations d'animation pédagogiques et de communication mises en œuvre par le Parc ou la Réserve.

Article 3 - Composition

Le Conseil scientifique se compose des membres suivants :

- le ou la président(e) du Parc ou son représentant (élu(e) référent),
- l'agent du Parc en charge de l'animation du Conseil scientifique,
- le ou la conservatrice de la Réserve,
- d'experts issus de la communauté scientifique régionale, choisis pour leurs compétences dans les domaines des sciences de la nature et des sciences sociales,
- de personnalités concourant aux objectifs du Conseil scientifique et non directement intéressées à des réalisations économiques ou à l'aménagement et la gestion du territoire du Parc ou de la Réserve.

Les membres du conseil scientifique élisent en leur sein une présidence ou co-présidence et des vice-président(e)s.

Le ou les président(e)s et vice-président(e)s composent le Bureau du Conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique et du Bureau sont proposés pour validation au Bureau syndical du Parc. Pour répondre au fonctionnement de la Réserve, les missions et composition du Conseil scientifique font l'objet d'un arrêté de la Préfecture de l'Isère.

La liste nominative des membres du Conseil scientifique est annexée au présent règlement.

Article 4 : Admission - Démission

Lors du renouvellement du Conseil, sa composition est entérinée pour une **durée de 5 ans** par le Bureau syndical du Parc et par arrêté préfectoral en ce qui concerne la Réserve.

Après deux absences consécutives sans motif impératif aux réunions du Conseil, le membre sera considéré comme démissionnaire ; il en sera informé par écrit par la présidence du Conseil.

Le renouvellement du Conseil interviendra tous les cinq ans. L'ensemble des membres est rééligible. L'admission de membres supplémentaires ou le remplacement d'un membre démissionnaire se fera avec l'accord de la majorité simple du Conseil, et sera soumise pour validation au Bureau syndical du Parc. L'arrêté préfectoral de composition du Conseil scientifique de la Réserve sera mis à jour en conséquence.

Article 5 - Règles déontologiques

3.1 – Acquisition, transmission de connaissances et communication

Les membres du Conseil s'engagent à mettre à disposition du Parc et de la Réserve les résultats des travaux de recherche intéressant leur territoire.

Ils informeront régulièrement les agents du Parc et de la Réserve membres du conseil, des travaux de recherche dont ils ont connaissance. Ils s'engagent à incrémenter un tableau mis à leur disposition capitalisant les études en cours.

Les membres du Conseil s'engagent à contribuer à la production régulière d'articles de vulgarisation qui seront publiés sur le site internet et/ou dans le journal du Parc.

3.2 - Principe de formulation des avis

Les membres du Conseil sollicités au titre d'expert par le Parc ou la Réserve, via le Bureau du Conseil, formuleront leur avis en étant informés des objectifs du Parc et de la Réserve (charte et plan de gestion). L'avis peut être débattu et élaboré collectivement par les membres du Conseil sollicités. Il est synthétisé et formulé par le Bureau du Conseil, avant d'être soumis à l'ensemble du Conseil pour amendements éventuels et validation, puis remis à la seule gouvernance du Parc (Président et Directeur).

3.3 - Choix et modalités des thématiques et axes de recherche

Les propositions émanant du Conseil devront être hiérarchisées en fonction des objectifs de la charte du Parc et du plan de gestion de la Réserve. Les éventuels projets d'études proposés par le Conseil, ainsi que le calendrier opérationnel, devront être compatibles avec les enveloppes budgétaires mobilisables par le Parc et la Réserve, et s'accompagner le cas échéant de pistes de co-financement externes, relevant notamment des AAP régionaux, nationaux et internationaux dédiés au financement de la recherche scientifique.

Article 6 - Fonctionnement

Le Conseil se réunit en principe au minimum deux fois par an sur convocation adressée à l'avance aux membres par la présidence du Conseil, après validation de la date et de l'ordre du jour par la gouvernance du Parc.

Le Conseil peut également se réunir en séance extraordinaire sur convocation de la présidence du Conseil.

Les propositions, recommandations et avis du Conseil, valables quel que soit le nombre de membres présents, sont pris à la majorité des suffrages exprimés, la position du Bureau du Conseil étant prépondérante en cas d'égalité des suffrages exprimés. La consultation des membres du Conseil par voie numérique est autorisée.

Le secrétariat du Conseil est assuré par les agents du Parc et de la Réserve membres du Conseil.

Les séances du Conseil traiteront de façon différenciée les sujets attachant au Parc et à la Réserve.

Le compte-rendu des réunions est adressé en premier lieu pour approbation à la présidence du Conseil puis transmis aux membres et validé lors de la réunion suivante.

Le Conseil se dotera d'une feuille de route affichant des sujets et projets prioritaires pour une période de cinq ans. Cette feuille de route pourra être présentée au Bureau du Parc et au Comité consultatif de la Réserve.

Le Conseil a toute liberté pour inviter et s'entourer des experts de son choix selon les besoins, et pour créer des commissions de travail.

Les membres du Conseil, collectivement et/ou individuellement, se réunissent au sein du Bureau du Conseil technique du Parc.

Article 7 - Rôle du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil coordonne et anime les activités du Conseil. Il assure le suivi des relations avec le Parc. A ce titre, il est invité aux réunions du Bureau syndical et du Comité syndical du Parc ainsi qu'au Comité consultatif de la Réserve, où il pourra rendre compte des activités et travaux du Conseil ou d'autres actualités scientifiques.

Les membres du Bureau assurent un rôle de représentation du Conseil à l'extérieur, auprès des partenaires du Parc et de la Réserve.

Le Bureau fixe le lieu, la date et l'ordre du jour des réunions du Conseil après consultation de la gouvernance du Parc.

Il veille au respect des règles déontologiques définies dans l'article 5. En cas de constat de non respect d'un des membres, il pourra proposer sa radiation au président du Parc.

Le Bureau formalise les avis au titre du Conseil scientifique dans les délais qui sont imposés au Parc ou à la Réserve en s'entourant, selon le sujet, d'un ou de plusieurs membres du Conseil.

Le Bureau fera une fois par an une synthèse des avis donnés et des projets scientifiques connus concernant le territoire du Parc ou de la Réserve en vue de sa diffusion au Conseil.

Article 8 - Rôle du Parc et de la Réserve

8.1 Équipe technique

Les agents du Parc et de la Réserve membres du conseil assurent le secrétariat du Conseil, dont la rédaction et la diffusion des comptes-rendus au Conseil et à l'équipe technique.

L'ensemble des agents de l'équipe technique du Parc et de la Réserve contribue à l'activité du Conseil et associent ses membres aux projets portés par le Parc ou la Réserve.

Le Parc s'engage à publier régulièrement sur son site internet et/ou dans le journal du Parc les articles proposés par les membres du Conseil.

Dans le cadre de leurs partenariats et prestations, le Parc ou la Réserve demandent à tout porteur de projet scientifique sur le territoire du Parc un résumé du projet à son démarrage et de la synthèse finale, qui seront soumis pour information et capitalisation au Bureau du Conseil.

8.2 Élu référent

L'élu référent s'engage à faire un retour régulier des sujets traités au sein du Conseil et à diffuser les comptes-rendus du Conseil aux membres du Bureau du Parc.

Il organisera au moins une fois par an une intervention d'un ou plusieurs membres du Conseil au sein des instances du Parc et de la Réserve (Bureau syndical, Comité syndical, Comité consultatif).

Il sera le relais des élus du Parc auprès du Conseil scientifique.

Il pourra solliciter les membres du Conseil sur la nécessité, la pertinence ou la validation de la réalisation d'études scientifiques sur les thématiques liées à la charte du Parc et au plan de gestion de la Réserve ou sur des projets situés sur le territoire.

Article 9 : Frais de fonctionnement

Dans le cadre du fonctionnement ordinaire du Conseil, ses membres ne peuvent prétendre à une rémunération pour leur activité au sein du Conseil. Le Parc ou la Réserve prendront en charge les frais de déplacements des membres entre leur lieu de résidence personnelle ou administrative et le lieu de réunion ou d'intervention selon le barème de la fonction publique territoriale. Ils pourront assurer les frais de restauration de l'ensemble des membres suivant les circonstances. Les frais de déplacement et les couts liés à d'autres types de réunion sont soumis à l'approbation du gestionnaire (Parc ou Réserve).

Article 10 : Adoption et modification du règlement

L'adoption, ainsi que toutes modifications ultérieures du présent règlement, doivent recueillir l'accord du Conseil et du Bureau du Parc.

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/11

**Objet : Candidature inter-parcs préalpins à un appel à projet
 « POIA AP-2019-OS2 – protéger la biodiversité et les continuités écologiques
 alpines »**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÁABÁÁ Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Candidature inter-parcs préalpins à un appel à projet
« POIA AP-2019-OS2 protéger la biodiversité et les continuités écologiques
alpines »**

Cette candidature permettra de "Caractériser et définir les enjeux de trame écologique fonctionnelle déclinés aux zones pastorales et aux forêts matures pour mieux accompagner la résilience des milieux et des usages face aux changements climatiques", dans le cadre d'une mutualisation en inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins.

Contexte

A l'échelle des Préalpes, les zones pastorales (qui recouvrent les zones intermédiaires et les parcours préalpins) constituent des espaces multifonctionnels (enjeux écologiques, économiques, paysagers...) sous pression dans un contexte de changements globaux (déprise, conversion à la vigne, urbanisation, changement climatique). En Chartreuse, il s'agit des prairies des collines et de la Haute Chartreuse et des pelouses sur les coteaux des piémonts, espaces différents des alpages d'altitude ou des systèmes de prairies en plaine.

La prise en compte de ces espaces agri-écologiques doit être considérée à l'échelle d'une trame écologique fonctionnelle, au sein des Trames vertes et bleues locales, régionales et nationales. Du fait des pressions qui s'exercent sur eux, ces espaces se fragmentent, ce qui remet en cause leur bonne fonctionnalité.

Dans cette approche fonctionnelle, des questionnement et besoins de méthodologie partagés en interparcs sont également apparus sur la forêt mature, ou forêt à haute valeur écologique. Les parcs travaillent actuellement de manière isolée et ponctuelle sur ces forêts, alors que les enjeux sont globaux et que les services rendus par ces parcelles de forêt mature sont essentiels pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, à l'échelle tant locale que globale.

Objet de la candidature

Les parcs naturels régionaux préalpins du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont fédérés pour répondre ensemble à l'appel à projet « POIA AP-2019-OS2 - protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » afin de mutualiser leurs moyens, d'améliorer leurs connaissances et de préciser localement les enjeux partagés au sujet des zones pastorales et des forêts matures.

Sur le volet zones pastorales, il s'agit de :

- Mieux identifier les espaces concernés et leur connexion (trame existante)
- Évaluer leurs fonctionnalités, tant écologiques qu'économiques, dans une vision prospective
- Proposer des solutions de préservation, gestion voire restauration de ces espaces.

Ce projet contribuera à obtenir la connaissance nécessaire à la bonne gestion de ces espaces afin de préparer des actions opérationnelles dans une prochaine programmation et dans les politiques publiques à venir (PPT, PAEC).

Sur le volet Forêt mature, le constat d'isolement incite les cinq parcs à travailler ensemble sur une trame de forêts matures fonctionnelle visant à conserver les espèces dépendant des attributs de maturité, tout en maintenant la fonction de production de bois et d'autres services écosystémiques tels que l'effet puits de carbone. Ce volet possède une assise de recherche appliquée forte et vise à préparer, avec les acteurs forestiers, une programmation d'action post POIA.

Cette candidature, élaborée sur 2 ans, vise donc à mutualiser les méthodes et les outils, les coûts et les actions expérimentales, en vue de l'élaboration d'un programme opérationnel qui permettra :

- D'agir concrètement sur le maintien et la valorisation de ces espaces, des activités économiques qu'ils supportent et des services écologiques qu'ils rendent en vue de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique ;
- De suivre l'évolution de ces milieux et des pratiques humaines dans le temps long, en lien avec le dispositif de suivi de la charte.

Le portage de la candidature est assuré par le PNR du Vercors en autres PNR étant partenaires.

Calendrier et budget

Le calendrier d'exécution du projet est établi sur deux ans, de janvier 2021 à décembre 2022. Au moment de la finalisation du dossier, le budget global est établi comme suit :

Dépenses globales		Recettes globales	
Gestion globale du projet	73 012 €	Europe / Feder (60%)	428 551 €
Trame zones pastorales : prestations et animation	289 882 €	Etat / FNADT (10%)	71 592 €
Trame forêts matures : prestations et animation	353 225 €	Région AURA (5,9%)	42 432 €
		Région SUD (4,1%)	29 160 €
		Autofinancement des PNR (20%)	143 184 €
Total	715 919 €	Total	715 919 €

Budget pour le Parc de Chartreuse :

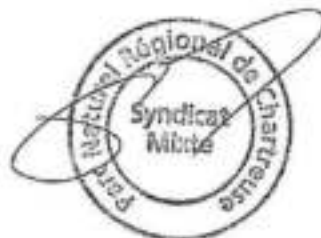
Dépenses PNR Chartreuse		Recettes PNR Chartreuse	
Gestion globale du projet	2 000 €	Europe / Feder (60%)	67 684 €
Trame zones pastorales : prestations et animation	38 199 €	Etat / ANCT (10%)	11 277 €
Trame forêts matures : prestations et animation	72 575 €	Région AURA (10%)	11 277 €
		Autofinancement PNRC (20%)	22 555 €
Total	112 774 €	Total	112 774 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la candidature POIA et son plan de financement tels que présentés ci-dessus,*
- *De valider le portage de cette candidature inter-parcs par le Parc du Vercors (chef de file du projet),*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/12

Objet : « Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : « Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre

Contexte

Depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose à des éditeurs de rang national de publier un ouvrage de valorisation des Parcs.

Pour 2019 et 2020, le projet d'édition s'oriente sur les éditions Hachette dans sa collection Marabout. Cet ouvrage, intitulé "Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux" consacrera 4 pages à chacun des Parcs, en mettant en avant un chef, le territoire, des produits, des producteurs et des recettes.

Principales caractéristiques du livre

- 2 doubles-pages par chef et par Parc, soit 216 pages avec photos des chefs et du territoire, photos et dessins de produits et de recettes.
- Prix public TTC : 22 €.

Qui fait quoi

- Hachette Livre assure la direction artistique, la conception, la fabrication, et la diffusion des ouvrages sur la France entière.
- La Fédération des Parcs assure la coordination générale du projet entre l'éditeur et les Parcs, la facturation auprès des Parcs. Elle participe financièrement au projet.
- Le Parc de Chartreuse propose le contenu de ses pages (textes, iconographie hors illustration), gère les droites photos hors photo du chef, valide les 4 pages le concernant, participe financièrement au projet, communique et diffuse l'information.

Engagements du Parc de Chartreuse

- Une contribution d'aide à la création de 417 € TTC qui sera versée à la Fédération.
- L'achat de 55 exemplaires avec une remise de 45 % sur le prix public, soit 662 € TTC qui sera versé à la Fédération.
- Le coût de livraison de ces exemplaires en ses locaux, soit 118 € TTC qui sera versé à la Fédération.
- Soit un total de 1 196 € TTC.

Il s'agit pour le Parc de Chartreuse de :

- Valoriser les produits qui font la richesse de la Chartreuse et son identité (liqueur, fromages de Chartreuse, chocolats, miel...).
- Valoriser l'opération Redécouverte du patrimoine maraîcher de Chartreuse et son action « De la graine à l'assiette » qui lie un producteur à un restaurant.

Céline Roux, du restaurant la Ferme de la Brévardière à Saint-Pierre de Chartreuse, représentera la Chartreuse. Elle travaille, en partenariat avec le Parc, avec Philippe Bettremieux, pour valoriser les légumes oubliés dans les menus de son restaurant.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à engager cette opération,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action, notamment la convention avec la Fédération des Parcs.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020.
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/13

Objet : Aides à manifestations 2019 - Régularisation

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix) : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

Objet : Aides à manifestation 2019 - Régularisation

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et est appliquée pour les événements accompagnés et soutenus par le Parc. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel.

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'événements et sur le site web du Parc de Chartreuse.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiation envers les publics : le lien social / intergénérationnel, les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Lors du Bureau syndical du 14/12/2018, les aides aux manifestations retenues après appel à candidature ont été validées.

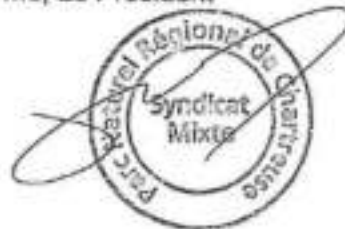
Cependant l'évènement du Trail du Grand-Duc 2019, qui avait été retenu pour un soutien du Parc, a été omis dans la présentation au Bureau syndical du 14/12/2018. Cet évènement, porté par Chartreuse Tourisme et qui a une antériorité de plus de 30 ans est un des évènement phare du territoire, il était proposé de le soutenir à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'aide de 1 500 € prévue pour le soutien à la manifestation du Grand-Duc 2019, au regard des critères définis,*
- *D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/14

**Objet : AMO pour l'actualisation de la stratégie et gouvernance touristique
 Destination Chartreuse (candidature espace valléen 2021-2027)**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÅABÅA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : AMO pour l'actualisation de la stratégie et gouvernance touristique Destination Chartreuse (candidature espace valléen 2021-2027)

Le massif de la Chartreuse est engagé depuis plus de 20 ans dans sa diversification touristique, avec le soutien des politiques de massif (espace valléen) et des départements. Cette politique a permis de renforcer la destination Chartreuse par des opérations emblématiques : *pôle ludique 4 saisons du Col de Marcieu, station trail, stade de biathlon 4 saisons, actions portées par Chartreuse tourisme pour optimiser la visibilité et la performance commerciale de la destination, valorisation des patrimoines forestiers de Chartreuse à travers le label forêt d'exception, ...*

La programmation espace valléen 2015-2020 arrive à son terme. Elle aura permis d'accompagner 14 opérations structurantes à hauteur de 3 600 000 €. Convaincu de la plus-value du dispositif, le Parc naturel régional de Chartreuse a la volonté de déposer une candidature pour la nouvelle génération espace valléen 2021-2027.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer la nouvelle candidature espace valléen 2021-2027 et la gouvernance de la destination : actualisation de la stratégie, plan d'actions, renforcer sa gouvernance ...

La mission consistera à mobiliser un binôme d'experts en animation-intelligence collective et tourisme. Autour d'eux, d'autres experts et témoins qui accompagneront la destination et ses acteurs sur des thématiques ou cibles clés à définir collectivement.

Les travaux pourront s'organiser en Chartreuse : ateliers, world café, tables rondes, ... ou au-delà pour découvrir d'autres territoires et expériences.

RESULTATS ATTENDUS

- Actualisation de la stratégie touristique de la destination Chartreuse.
- Faire émerger des projets structurants pouvant s'inscrire dans la programmation espace valléen 2021-2027.
- Indirectement : renforcement de la gouvernance touristique « Chartreuse », plus ouverte et transversale : public-privé/cœur de massif-piémonts/ville-lac-montagne...

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

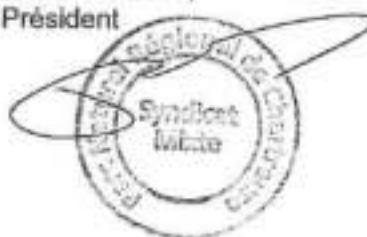
DEPENSES TTC		RECETTES TTC		
AMO	31 860 €	Etat (FNADT)	18 585 €	47%
Suivi mission	7 965 €	CD 38 (CPAI)	13 275 €	33%
		Autofinancement	7 965 €	20%
TOTAL	39 825 €	TOTAL	39 825 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet pour l'année 2020 ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/15

Objet : Avenant n°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOISEAU Mathilde
WOLFF Corine	MICHALLET Bernard
	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
HABFAST Claus	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	BELLINGHERY Eric
MACHON Martine	LAVAL Sylvain
PICHON-MARTIN Bertrand	LEGENDRE Catherine
MILLET Régine	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain
BÅABÅA Jimmy à HABFAST Claus	DULOUTRE Sylvain
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix) : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN*)

**Objet : Avenant n° 1 à la convention
avec Chartreuse Tourisme**

La convention d'objectifs n°20/01, signée entre le Parc de Chartreuse et l'association Chartreuse Tourisme en date du 16 mars 2020, a défini le soutien du Parc à l'activité de Chartreuse Tourisme. Cette convention prévoyait en son article 5 que le Parc de Chartreuse apporterait un concours à hauteur de 36 800 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse pour un budget prévisionnel de 12 000 €
- Migration du site web pour un budget prévisionnel de 10 000 €
- Editions touristiques pour un budget prévisionnel de 7 300 €
- Place de marché pour un budget prévisionnel de 4 800 €
- Route des savoir-faire pour un budget prévisionnel de 2 700 €

Au regard du contexte de crise sanitaire rencontré en 2020, certaines actions n'ont pas pu être menées, notamment une partie des éditions et des actions liées à la Route des savoir-faire. Le montant non réalisé atteint 10 000€.

Parallèlement, d'autres actions ont été engagées, sans dépense spécifique (temps humain) :

- Accompagnement des prestataires touristiques face à la crise sanitaire : réalisation et diffusion d'un kit de communication ...
- Adaptation du site internet à la crise sanitaire : mise en place d'une Foire aux Questions, communication sur les protocoles sanitaires, communication sur la vente à emporter pendant le confinement ...
- Réalisation d'un guide « 10 micro-aventures en Chartreuse cet été ».

Proposition de décision

Il est proposé la mise en place d'un avenant à la convention n°20/01 comme suit :

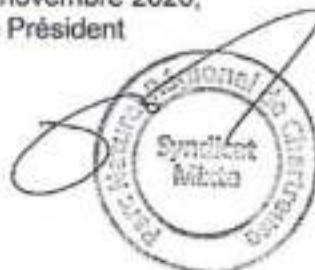
- Au titre de l'article 5 : il est proposé de recentrer le concours du Parc sur les actions suivantes, pour un montant de 29 000 € :
 - o Relations Presse pour un budget prévisionnel de 12 000 €
 - o Migration du site web pour un budget prévisionnel de 10 000 €
 - o Place de marché pour un budget prévisionnel de 4 800 €
 - o Flux vision tourisme - outil d'observation touristique pour un budget prévisionnel de 2 200 €
- Il est proposé d'affecter une subvention au budget global de Chartreuse Tourisme à hauteur de 21 000 € maximum. Ce soutien complémentaire portera le soutien total du Parc à Chartreuse Tourisme à hauteur de 50 000 € comme cela avait été inscrit au budget du Parc. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention n°20/01.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs n°20/01 avec Chartreuse Tourisme,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/16

Objet : Avenant « espace valléen destination Chartreuse 2015-2020 »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÁABÁA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Avenant « espace valléen destination
Chartreuse 2015-2020 »**

Le Parc Naturel Régional de la Chartreuse porte depuis les années 2000 une politique de diversification touristique pour la Destination Chartreuse.

Dans le cadre du programme « Espace valléen 2015-2020 », le Parc poursuit cette démarche avec ses partenaires locaux et avec l'appui :

- des Départements.
- de la Région Auvergne Rhône Alpes à travers la convention d'objectifs « stations vallées et pôles de nature destination Chartreuse »
- de la Région Sud au titre des aides européennes FEDER-POIA.
- de l'Etat au titre du FNADT.

2020 est la dernière année de ce programme. La mise en œuvre du plan d'actions a évolué au fil des ans et des reliquats ont pu être mobilisés pour soutenir de nouvelles opérations.

Six nouvelles opérations ont été instruites et approuvées par le comité de pilotage de la destination entre 2018 et 2020.

Il s'agit de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour qu'elle mette à signature un avenant qui entérinera une augmentation de près de 7% de l'aide régionale initiale à la convention « stations vallées et pôles de nature destination Chartreuse ».

Cet avenant validera définitivement le plan d'actions 2015-2020 et sa maquette financière et permettra de déposer les derniers dossiers de demande de subvention.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'avenant « Espace valléen destination Chartreuse 2015-2020 »,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.***

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/17

Objet : Prise de part dans la SAS EnergiCimes

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÅABÅA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Prise de part dans la SAS EnergiCimes

La délibération du Bureau syndical, en date du 5 mai 2017, a permis de :

- Valider l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches de production d'énergie renouvelable citoyenne ;
- Valider l'implication du Parc par une prise de part dans de telles sociétés.

Le Parc est ainsi devenu actionnaire des 4 premières sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable sur son territoire : Buxia Energies sur le Pays Voironnais, Energ'Y Citoyennes sur Grenoble Alpes Métropole, Le Solaret sur Cœur de Savoie et Grési 21 sur le Grésivaudan.

Le Parc est également actionnaire de la société Forestener, SAS à capital variable impliquant une gouvernance citoyenne et exploitant un réseau de chaleur sur la commune de Quaix en Chartreuse.

Dans le cadre de cette dynamique de soutien aux initiatives citoyennes de production d'énergie renouvelable, il est proposé de prendre également des parts dans la nouvelle Centrale Villageoise EnergiCimes, venant de se créer sur le bassin chambérien.

Éléments d'information sur la société EnergiCimes

La société EnergiCimes est une Société par Action Simplifiée à capital variable, à ce jour composée de 22 actionnaires.

Tout associé a un droit de vote, sur le principe « un associé, une voix ». Il peut participer aux décisions collectives lors de l'assemblée générale, élire ses représentants au conseil de gestion et y être candidat.

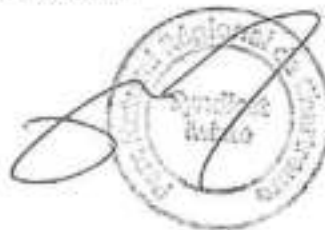
L'objectif de la société est de développer les énergies renouvelables et les actions de maîtrise des consommations, en priorisant les premières actions sur le développement de grandes toitures photovoltaïques.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De prendre une participation à hauteur de 1.000 euros dans la SAS EnergiCimes,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/18

Objet : Renouveaulement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse

Le Parc de Chartreuse a porté et animé deux PPT depuis 2010. Ce programme a permis de mener de nombreux projets en faveur du pastoralisme, et est très satisfaisant au niveau du territoire. En septembre 2020, s'est achevé le deuxième Plan Pastoral Territorial de Chartreuse. Il est donc nécessaire de travailler à son renouvellement.

Caractéristiques de l'espace pastoral concerné

- Surface de l'unité pastorale : 3500 ha de surfaces d'alpage en Chartreuse
- Nombre d'éleveurs concernés : plus de 70 éleveurs utilisateurs des alpages et 6 bergers
- Effectif de cheptel : plus de 1000 bovins, plus de 4000 ovins et une dizaine d'équins

Contenu de l'action

La méthodologie suivante est proposée afin de travailler au renouvellement du programme :

- Mise à jour du diagnostic pastoral et de la cartographie des espaces pastoraux, en particulier pour les zones pastorales intermédiaires ;
- Recensement des besoins ;
- Organisation de deux ateliers de travail avec les acteurs pastoraux : un atelier Nord et un atelier Sud auprès des alpagistes/éleveurs et des communes. Objectifs : définir les nouveaux enjeux pastoraux et proposer des pistes d'actions pour la prochaine programmation ;
- Définition des nouveaux enjeux et objectifs à l'issue des ateliers ;
- Rédaction d'une première proposition de programme d'action soumise aux avis du comité de pilotage ;
- Rédaction de la version définitive.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Ingénierie du Parc (mise à jour de la cartographie et du diagnostic pastoral, recensement des besoins, organisation et animation des ateliers, rédaction du nouveau programme, suivi du dossier)	3 596,80 €	Région Auvergne Rhône Alpes	7 983,33 €
Prestation FAI : expertise et appui au travail de renouvellement de la candidature	6 288,75 €	Autofinancement (40%)	5 322,22 €
Prestation SEA73 : expertise et appui au travail de renouvellement de la candidature	3 420,00 €		
Total	13 305,55 €	Total	13 305,55 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet de renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse (PPT) et son plan de financement tels que présentés ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à réaliser toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/19

Objet : Animation Leader 2021

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation Leader 2021

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2022.

Son programme d'actions se décline en 5 axes :

- Fiche-action 1 : mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire,
- Fiche-action 2 : un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale,
- Fiche-action 3 : la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique,
- Fiche-action 4 : coopération transnationale et interterritoriale,
- Fiche-action 5 : animation, gestion et fonctionnement du programme.

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 658 236 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) du programme Leader sur l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation,
- accompagnement des porteurs de projets,
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL),
- relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs et l'autorité de gestion,
- animation et suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- édition des accusés de réception et instruction des dossiers,
- rédaction des engagements juridiques et lien avec l'Autorité de gestion,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	60 134,28 €	Europe Leader (80%)	55 723,54 €
Coûts indirects	9 020,14 €	Parc (20%)	13 930,86 €
Cotisation 2021 au réseau régional	500,00 €		
Total	69 654,42 €	Total	69 654,42 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020.
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/20

Objet : Animation « Alimentation et agriculture de proximité » 2021

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BAABAA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation « Alimentation et agriculture de proximité » 2021

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes de commercialisation, et en impulsant des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation sur l'année 2021.

Principales missions liées à l'animation :

- La valorisation des productions fermières (accompagnement des producteurs dans des projets d'équipements collectifs pour la transformation et la commercialisation, appui à l'émergence de projet de point de vente de produits fermiers bio et locaux ...).
- L'accompagnement de communes autour de projets d'amélioration de la qualité des repas servis en restauration scolaire.
- Le développement de projets autour de l'alimentation à destination des familles et parents de jeunes enfants et des personnes en situation de précarité (en partenariat avec les associations locales et Centre social) : sensibilisation à l'achat local et à une alimentation saine...
- La poursuite du projet de coopération "Projet Alimentaire Inter Territoire" en lien avec les EPCI de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Trièves, la ville de Grenoble, et le Parc du Vercors.
- La participation ou co-organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire et de ses produits (Ronde Gourmande à Chambéry, Descente des Alpages à Grenoble, vis ma vie d'agriculteur, ...).

PLAN DE FINANCEMENT

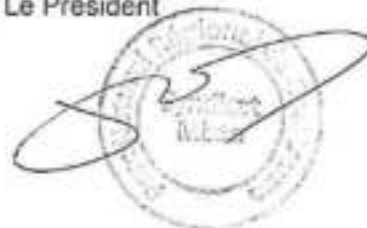
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	30 387,36 €	Europe Leader (80%)	27 956,37 €
Coûts indirects	4 558,10 €	Autofinancement parc (20%)	6 989,09 €
Total	34 945,46 €	Total	34 945,46 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/21

Objet : Animation de la transition énergétique 2021

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BAABAA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation de la transition énergétique 2021

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme TEPOS de transition énergétique, qui vient d'être renouvelé pour trois ans en mai 2019. Dans ce cadre, une chargée de mission assure l'animation de la démarche, portant sur les volets maîtrise des consommations énergétiques, production d'énergie renouvelable et mobilité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la transition énergétique sur l'année 2021 (du 1er janvier au 31 décembre).

Principales missions liées à l'animation transition énergétique :

- animation générale du programme TEPOS et de son suivi - évaluation,
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs,
- animation et suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	42 454,32 €	Europe Leader (80%)	39 057,98 €
Coûts indirects	6 368,15 €	Autofinancement parc (20%)	9 764,49 €
Total	48 822,47 €	Total	48 822,47 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/22

Objet : Animation de la Charte forestière Chartreuse 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	DELPHIN Maurice
GERIN Anne	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde
	MICHALLET Bernard
	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine	BELLINGHERY Eric
PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
MILLET Régine	LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÅABÅA Jimmy à HABFAST Claus	JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	DULOUTRE Sylvain
	SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation de la Charte forestière 2019

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est une stratégie concertée à l'échelle d'un massif forestier. Elle se traduit par un plan d'actions validé par les acteurs locaux et prévu sur une période de 5 à 6 ans. A l'échelle du Parc, il s'agit de la traduction opérationnelle de la Charte de Parc pour la thématique forêt-bois.

L'animation de la CFT s'appuie sur un collectif d'acteurs publics et privés concernés directement et indirectement par la thématique.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la charte forestière pour 2019.

L'animation d'une CFT consiste notamment à :

- Assurer la construction collective du plan d'actions en priorisant les enjeux et les moyens.
- Assurer une mise en réseaux des acteurs locaux permettant l'émergence d'actions innovantes et en phase avec les attentes locales.
- Assurer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions : définition de la méthode et des partenaires, recherche de financement, animation technique, communication ...
- Rendre compte des actions, améliorer les connaissances et diagnostics, assurer des échanges réguliers pour informer et communiquer sur la forêt et le bois en Chartreuse.

PLAN DE FINANCEMENT

Pour 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges 2019	62 676,28 €	FEADER	27 790,12 €
Animations vis ma vie	6 797,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 000,00 €
		Autofinancement du Parc appelant du Feader (22,7%)	15 790,08 €
		Autofinancement Parc (20%)	13 895,08 €
Total	69 475,28 €	Total	69 475,28 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Feader et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/23

Objet : Animation de la Charte forestière Chartreuse 2020

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	DELPHIN Maurice
GERIN Anne	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde
	MICHALLET Bernard
	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine	BELLINGHERY Éric
PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
MILLET Régine	LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus	JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	DULOUTRE Sylvain
	SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation de la Charte forestière 2020

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est une stratégie concertée à l'échelle d'un massif forestier. Elle se traduit par un plan d'actions validé par les acteurs locaux et prévu sur une période de 5 à 6 ans. A l'échelle du Parc, il s'agit de la traduction opérationnelle de la Charte de Parc pour la thématique forêt-bois.

L'animation de la CFT s'appuie sur un collectif d'acteurs publics et privés concernés directement et indirectement par la thématique.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la charte forestière 2020.

L'animation d'une CFT consiste notamment à :

- Assurer la construction collective du plan d'actions en priorisant les enjeux et les moyens.
- Assurer une mise en réseaux des acteurs locaux permettant l'émergence d'actions innovantes et en phase avec les attentes locales.
- Assurer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions : définition de la méthode et des partenaires, recherche de financement, animation technique, communication ...
- Rendre compte des actions, améliorer les connaissances et diagnostics, assurer des échanges réguliers pour informer et communiquer sur la forêt et le bois en Chartreuse.

PLAN DE FINANCEMENT

Pour 2020 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges 2020	52 906,40 €	FEADER Région Auvergne-Rhône-Alpes Autofinancement Parc	21 162,56 € 12 000,00 € 19 793,84 €
Total	52 906,40 €	Total	52 906,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Feader et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/24

Objet : Animation de la Charte forestière Chartreuse 2021

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BAABAA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation de la Charte forestière 2021

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est une stratégie concertée à l'échelle d'un massif forestier. Elle se traduit par un plan d'actions validé par les acteurs locaux et prévu sur une période de 5 à 6 ans. A l'échelle du Parc, il s'agit de la traduction opérationnelle de la Charte de Parc pour la thématique forêt-bois.

L'animation de la CFT s'appuie sur un collectif d'acteurs publics et privés concernés directement et indirectement par la thématique.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la charte forestière pour 2021.

L'animation d'une CFT consiste notamment à :

- Assurer la construction collective du plan d'actions en priorisant les enjeux et les moyens.
- Assurer une mise en réseaux des acteurs locaux permettant l'émergence d'actions innovantes et en phase avec les attentes locales.
- Assurer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions : définition de la méthode et des partenaires, recherche de financement, animation technique, communication ...
- Rendre compte des actions, améliorer les connaissances et diagnostics, assurer des échanges réguliers pour informer et communiquer sur la forêt et le bois en Chartreuse.

PLAN DE FINANCEMENT

Pour 2021 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges 2021	57 456,00 €	FEADER (40%)	28 429,76 €
Coûts indirects	8 618,40 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (18,2%)	12 000,00 €
		Autofinancement du Parc appelant du Feader (21,8%)	14 429,76 €
		Autofinancement Parc (20%)	13 214,88 €
Total	66 074,40 €	Total	66 074,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Feader et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/25

Objet : Animation de la Charte forestière Chartreuse 2022

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation de la Charte forestière 2022

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est une stratégie concertée à l'échelle d'un massif forestier. Elle se traduit par un plan d'actions validé par les acteurs locaux et prévu sur une période de 5 à 6 ans. A l'échelle du Parc, il s'agit de la traduction opérationnelle de la Charte de Parc pour la thématique forêt-bois.

L'animation de la CFT s'appuie sur un collectif d'acteurs publics et privés concernés directement et indirectement par la thématique.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la charte forestière pour 2022.

L'animation d'une CFT consiste notamment à :

- Assurer la construction collective du plan d'actions en priorisant les enjeux et les moyens.
- Assurer une mise en réseaux des acteurs locaux permettant l'émergence d'actions innovantes et en phase avec les attentes locales.
- Assurer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions : définition de la méthode et des partenaires, recherche de financement, animation technique, communication ...
- Rendre compte des actions, améliorer les connaissances et diagnostics, assurer des échanges réguliers pour informer et communiquer sur la forêt et le bois en Chartreuse.

PLAN DE FINANCEMENT

Pour 2022 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges 2022	57 456,00 €	FEADER (40%)	25 429,76 €
Coûts indirects	8 618,40 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (18,2%)	12 000,00 €
		Autofinancement du Parc appelant du Feader (21,8%)	14 429,76 €
		Autofinancement Parc (20%)	13 214,88 €
Total	66 074,40 €	Total	66 074,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Feader et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/26

Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois 2021

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois 2021

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'Etat s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite en 2011 pour 3 ans (2012-2014) puis annuellement pour les années 2015 et 2016. La convention de gestion a été reconduite de nouveau sur la période 2017-2019 puis pour la période 2020-2022.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation et des actions pour les sites Natura 2000. En 2021, il est notamment prévu :

- De finaliser l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (validation du document) ;
- D'intervenir sur les secteurs à enjeux de la tourbière de la Manissole et mettre à jour la notice de gestion
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- De réaliser une prospection du sonneur à ventre à jaune sur le site de l'Herrétang
- De travailler à la préservation de l'intérêt paysager du site du Charmant Som et de prévenir les impacts de la fréquentation
- Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	42 206 €	Europe (50%)	21 103 €
		Etat (50%)	21 103 €
Total	42 206 €	Total	42 206 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet pour l'année 2021 et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/27

Objet : Animation filières et séjours Destination Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	DELPHIN Maurice
GERIN Anne	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde
	MICHALLET Bernard
	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine	BELLINGHERY Eric
PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
MILLET Régine	LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀĀBĀĀ Jimmy à HABFAST Claus	JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	DULOUTRE Sylvain
	SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation filières et séjours Destination Chartreuse

L'observatoire du CRT Auvergne Rhône-Alpes estime que la Chartreuse compte près de 18 000 lits touristiques. On estime à 8 300 le nombre de lits marchands, soit l'équivalent de la seule station de Villard de Lans. Demain avec l'entrée de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette le Parc de Chartreuse comptera 25 500 lits touristiques dont près de 30% en résidence secondaire.

Pour autant, l'hébergement touristique constitue le socle d'une véritable économie touristique. La candidature espace valléen 2015-2020 a maintenu cet enjeu dans sa stratégie, que l'on retrouve également dans la charte du PNR 2020-2035, et dans les stratégies des EPCI, en particulier en Cœur de Chartreuse et sur le Pays du Lac d'Aiguebelette.

L'enjeu actuel ne se situe plus tant dans les aides à la pierre (bien que la Région et le Département de la Savoie aient maintenu des aides sur certains types d'hébergement) que sur une ingénierie pertinente menée en adéquation avec les filières et clientèles phares de la destination.

DESCRIPTIF

Il s'agit d'une ingénierie « filières et séjours » articulée avec les stratégies de la destination : un poste portant à la fois sur la problématique des hébergements et des filières et/ou clientèle, contribuant au renfort du parcours client.

L'objectif est d'être dans une démarche intégrée pour mener des actions ciblées qui apportent une vraie plus-value pour la destination et ses clientèles.

Il s'agira à terme de disposer d'hébergements cohérents avec nos filières, qu'elles soient sportives, culturelles ou spécifiques à une clientèle (famille, jeunes, ...).

L'enjeu sera de faire des choix pour mettre en œuvre des actions ciblées et de préciser les rôles de chacun au sein de la destination et au-delà.

PLAN DE FINANCEMENT

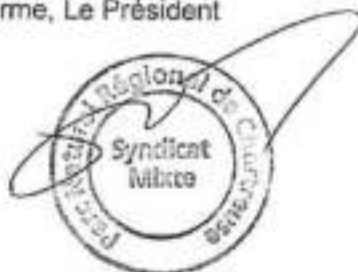
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	53 300 €	Région AURA (SVPN) (45%)	23 985 €
		Département de l'Isère (20%)	10 660 €
		Autofinancement (35%)	18 655 €
Total	53 300 €	Total	53 300 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 NOV. 2020**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 9 novembre 2020, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 21 représentants 26 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 27 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2020/28

Objet : Animation de la stratégie espace Valléen

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix HABFAST Claus	MOREL Véronique
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric LAVAL Sylvain LEGENDRE Catherine

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe à GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PICARD Christian à LEGENDRE Catherine
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BĀABĀA Jimmy à HABFAST Claus BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix JULLIEN Guy à LAVAL Sylvain DULOUTRE Sylvain SALVETTI Olivier

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation de la stratégie espace Valléen

Depuis plus de 20 ans la Chartreuse est engagée dans une démarche de structuration et de diversification touristique, avec le soutien des Départements et des politiques de massif. Plus spécifiquement le dispositif espace valléen - soutenu par l'Europe, l'Etat et les deux Régions Auvergne Rhône-Alpes et Sud - accompagne depuis plusieurs années la stratégie touristique des destinations alpines françaises.

Ces accompagnements ont permis de structurer et de renforcer la destination Chartreuse à travers des opérations structurantes, révélatrices du massif et, pour certaines, innovantes.

La programmation espace valléen 2015-2020 arrive à son terme. Elle aura permis d'accompagner 13 opérations pour un montant de 3 582 117,29€ dont plus de 3M d'euros en investissement.

Le Parc naturel régional de Chartreuse, reconnu garant de la destination par ses pairs, a la volonté de déposer une candidature pour la nouvelle génération espace valléen (2021-2027). Cette démarche s'engagera en articulation avec la nouvelle charte du PNR 2020-2035.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Pour animer cette démarche chaque espace valléen dispose d'un chef de projet à temps plein dont les missions consistent à coordonner et évaluer la démarche globale, accompagner les porteurs de projets, assurer le lien aux financeurs, participer au réseau des 35 territoires reconnus espaces valléens sur les Alpes françaises.

L'action citée ici porte sur l'année 2021 dont le 1er semestre portera principalement à l'élaboration de la nouvelle candidature 2021-2027.

PLAN DE FINANCEMENT

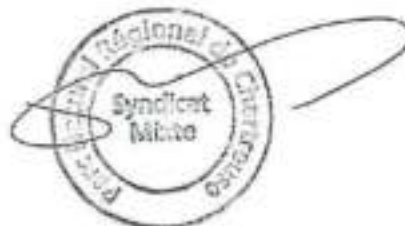
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	50 769,79 €	FNADT (40%)	20 308,00 €
		Autofinancement parc (60%)	30 461,79 €
Total	50 769,79 €	Total	50 769,79 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 9 novembre 2020,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 NOV. 2020



DECISIONS DU PRESIDENT

- 27 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires – 2020/2021
- 28 Construction de la Maison du Parc
- 29 Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2021-2026

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 20/27

Objet : Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires - 2020/2021

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1*
Considérant la mise en concurrence faite sur le BOAMP le 9/07/2020

Considérant l'analyse des offres réalisée par la Vice-Présidente en charge de l'administration et des finances lot par lot,

Considérant la conformité des offres de : association HISTOIRES DE..., syndicat local CARTUSIANA, NATHALIE HOUDIN photographe, OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE ISERE, ESF de Chartreuse, Association LES RELAIS DE LA CHARTREUSE, SARL ECOLE DE PORTE, Association MOUNTAIN RIDERS.

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés relatifs à la réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires avec :

LOT 1 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 2 : Office national des Forêts – agence départementale de l'Isère 9 quai Créqui 38026 Grenoble

LOT 3 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 4 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 5 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 6 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 7 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 8 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 9 : Association Mountain Riders 67 rue St François de Sales 73000 Chambéry

LOT 10 : Nathalie Houdin Photographe / SARL Atmosphères Lac rouge 24370 Peyrillac et Millac

LOT 11 : Syndicat local Cartusiana Immeuble Le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 12 : ESF de Chartreuse Le bourg 38380 St Pierre de Chartreuse

LOT 13 : Association Les relais de la Chartreuse 81 rue de Champcornu 38660 St Vincent de Mercuze

LOT 14 : SARL Ecole de Porte Route du Col de Porte 38700 Sarcenas

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804363-20201201-20_27-AR

LOT 15 : Aucune offre

LOT 16 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 4 38380 Saint Pierre de Chartreuse

Selon les estimations financières annexées au bordereau des prix lot par lot

Article 2 :

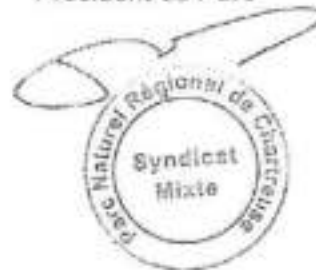
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 1^{er} décembre 2020

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°28/20

Opération : « Construction de la Maison du Parc »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 27/02/2020 relative à la réalisation de la Maison du Parc,
 Vu la délibération du Bureau Syndical du 06/12/2019 relative au lancement de la réalisation de la Maison du Parc,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « Construction de la Maison du Parc » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Travaux	1 741 352 €	DSIL	400 000 €
Maitrise d'œuvre	232 550 €	Région Auvergne Rhône Alpes	1 050 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	67 450 €	Département de l'Isère	200 000 €
Aménagements et achats de matériels (scénographiques, mobilier, informatique...)	150 000 €	Département de la Savoie	100 000 €
		Autofinancement	441 352 €
TOTAL	2 191 352 €	TOTAL	2 191 352 €

Article 2 :

La Région Auvergne Rhône Alpes, les Départements de l'Isère et de la Savoie ainsi que l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le 11/12/2020

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°29/20****«Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2021-2026»**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Bureau Syndical en date du 20 novembre 2020 relative au Plan Pastoral Territorial

DECIDE**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Renouvellement du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Temps de travail PNRC	4 195,19 €	REGION AURA	8 720,62 €
Coûts indirects	629,43 €	Autofinancement par le	5 813,75 €
Prestation FAI	6 288,75 €	PNRC	
Prestation SEA 73	3 420,00 €		
TOTAL	14 534,37 €	TOTAL	14 534,37 €

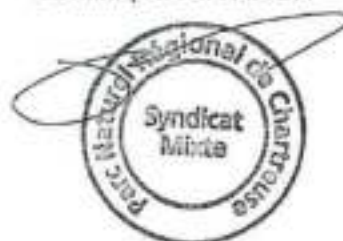
Article 2 :**Le Conseil REGIONAL AUVERGNE RHONE** sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 14/12/2020

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

ARRETES DU PRESIDENTS

- 126 Délégation de compétences et de signature à Nathalie Béranger
- 127 Délégation de compétences et de signature à Cécile Burlet
- 128 Délégation de compétences et de signature à Anne Gérin
- 129 Délégation de compétences et de signature à Corine Wolff
- 130 Délégation de compétences et de signature à Stéphane Gusmeroll
- 131 Délégation de compétences et de signature à Dominique Clouzeau
- 132 Délégation de compétences et de signature à Gilbert Guigue
- 133 Délégation de compétences et de signature à Christophe Engrand
- 134 Délégation de compétences et de signature à Véronique Morel
- 135 Délégation de compétences et de signature à Bertrand Pichon-Martin
- 136 Délégation de compétences et de signature à Sylvain Laval
- 137 Délégation de compétences et de signature à Stéphanie Breyton

ARRETE n°2020/ 126

Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le **SLO**
ID : 038-253804363-20201106-2020_126-AR

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Nathalie BERANGER, Vice-présidente en charge des Relations Extérieures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Nathalie BERANGER pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Nathalie BERANGER, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Nathalie BERANGER, Vice-présidente, pour traiter toute question relative aux Relations Extérieures. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au financement du Parc (statutaire, politiques territoriales, maison ...), aux relations avec les partenaires.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Nathalie BERANGER entraînée par cette délégation de compétences concerne les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.


ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La vice-présidente
Nathalie BERANGER
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le **09 NOV. 2020**
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESGARON



ARRETE n°2020/ 127

Envoyé en préfecture le 11/01/2021

Reçu en préfecture le 11/01/2021

Affiché le

ID : 038-253804363-20201103-2020_127-AR

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Céline BURLET, Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et de la Communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Céline BURLET pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Céline BURLET, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de compétences est donnée à Céline BURLET, Vice-présidente, pour traiter toute question relative à l'Administration et aux Finances. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au budget, au personnel et à la communication.

Dans ce cadre, la Vice-présidente :

- propose au Bureau des orientations et des projets dans son domaine de compétences,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de ces actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Céline BURLET entraînée par cette délégation de compétences concerne les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

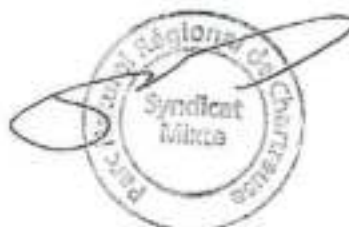
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La vice-présidente
Céline BURLET
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 128

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT A Anne GERIN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Anne GERIN pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Anne GERIN, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Anne GERIN, Vice-présidente, pour traiter toute question relative à la Culture et au Patrimoine. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au patrimoine bâti, au patrimoine culturel, aux événements culturels.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Anne GERIN entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La vice-présidente
Anne GERIN
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/129

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente, en charge de l'aménagement du territoire et de la Charte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,

Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Corine WOLFF pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,

Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente,

Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-Présidents,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente, pour traiter toute question relative à l'aménagement du territoire et à la charte du Parc. Sont aussi incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la planification territoriale (PLU/PLUI/SCOT), au paysage, au programme Leader et au Système d'information territorial.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la 1^{ère} Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Corine WOLFF entraînée par cette délégation de compétences concerne les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La 1^{ère} vice-présidente
Corine WOLFF
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 30

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'Agriculture et de la Transition alimentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Stéphane GUSMEROLI pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Stéphane GUSMEROLI, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Stéphane GUSMEROLI, Vice-président, pour traiter toute question relative à l'Agriculture et à la transition alimentaire. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à l'installation, la transmission, le foncier, les circuits courts, l'agri tourisme, le pastoralisme, l'agri environnement et l'alimentation.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Stéphane GUSMEROLI entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
Le vice-président
Stéphane GUSMEROLI
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 131

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la Biodiversité et des Espaces sensibles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Dominique CLOUZEAU pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente, pour traiter toute question relative à la Biodiversité et aux Espaces sensibles. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées aux espaces naturels remarquables (Réserve Naturelle, Natura 2000, Espaces Naturels sensibles), à l'eau et au milieu aquatique, aux instances de concertation et d'expertise environnementale (plateforme environnement et Conseil scientifique).

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Dominique CLOUZEAU entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.


ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La vice-présidente
Dominique CLOUZEAU
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le **09 NOV. 2020**
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 132

Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le 
ID : 039-253004363-20201109-2020_132-AR

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Gilbert GUIGUE, Vice-président en charge de la filière bois et de la forêt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Gilbert GUIGUE pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Gilbert GUIGUE, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Gilbert GUIGUE, Vice-président, pour traiter toute question relative à la filière bois et à la forêt. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la mobilisation de la ressource, aux multi usages de la forêt, à la filière bois et à l'AOC.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Gilbert GUIGUE entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le :
Le vice-président
Gilbert GUIGUE
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique SCARON



ARRETE n°2020/ 133

Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le **SLO**
ID : 038-253804363-20201108-2020_133-AR

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Christophe ENGRAND, Vice-président en charge de l'Offre touristique et de la Destination Chartreuse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,

Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Christophe ENGRAND pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,

Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Christophe ENGRAND, Vice-président,

Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Christophe ENGRAND, Vice-président, pour traiter toute question relative à l'offre touristique et à la Destination Chartreuse. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la randonnée et aux activités nature (PDIPR, PDESI,...), aux hébergements, à Chartreuse Tourisme.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Christophe ENGRAND entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.


Notifié à l'intéressé le :
Le vice-président
Christophe ENGRAND
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 134

Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le 
ID : 036-253804363-20201105-2020_134-AR

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Véronique MOREL, Vice-présidente en charge des initiatives citoyennes et associatives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Véronique MOREL pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Véronique MOREL, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Véronique MOREL, Vice-présidente, pour traiter toute question relative initiatives citoyennes et associatives. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au développement des processus participatifs.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Véronique MOREL entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echevies, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La vice-présidente
Véronique MOREL
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 135

Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le 11/01/2021
ID : 038-253804363-20201109-2020_135-AR

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Bertrand PICHON-MARTIN, Vice-président en charge de l'Economie, de l'Artisanat et des Commerces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Bertrand PICHON-MARTIN, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Bertrand PICHON-MARTIN, Vice-président, pour traiter toute question relative à l'Economie, à l'artisanat et aux commerces. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à l'emploi, à la création et reprise d'activités, à l'innovation et aux services, à l'industrie, à l'économie circulaire.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Bertrand PICHON-MARTIN entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le :
Le vice-président
Bertrand PICHON-MARTIN
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Sylvain LAVAL, Vice-président en charge des Mobilités et de la Transition énergétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,

Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Sylvain LAVAL pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,

Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Sylvain LAVAL, Vice-président,

Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Sylvain LAVAL, Vice-président, pour traiter toute question relative à la mobilité et à la transition énergétique.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Sylvain LAVAL entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le :
Le vice-président
Sylvain LAVAL
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 09 NOV. 2020
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2020/ 137

Envoyé en préfecture le 11/01/2021
Reçu en préfecture le 11/01/2021
Affiché le **SLO**
ID : 008-253804363-20201109-2020_137-Aff

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'Education au territoire et des Evénements sportifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2020/16 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2020/18 du Comité syndical du 5 octobre 2020 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2020/20 du 5 octobre 2020 désignant Stéphane GUSMEROLI pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2020/02 du Bureau syndical du 9 novembre 2020 désignant Stéphanie BREYTON, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Stéphanie BREYTON, Vice-présidente, pour traiter toute question relative à l'Education et aux événements sportifs. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la sensibilisation et l'éducation des jeunes et des habitants.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Stéphanie BREYTON entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte et subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le :
La vice-présidente
Stéphanie BREYTON
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le **09 NOV. 2020**
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON

